VIVRE LES VOSGES ENSEMBLE

le magazine du Conseil général des Vosges
numéro 44 / hiver 2013/2014

→ **DOSSIER**

Accompagnement des adultes en situation de handicap

actualité

Du haut-débit pour tous

événement

Vosges, le plus beau est avenir

initiatives

SOLID'ACTION, la solidarité en action

Conseil Général VOSGES

sommaire

actualité 4
- Conseils utiles pour circuler en hiver
- Qualité de l'accueil : le conseil général s'engage
- De A à Z
- Mise au point
- Du haut débit pour tous

dossier 7
- Accompagnement des adultes en situation de handicap : 10 ans d'actions au quotidien

économie 14
- WM 88 sur la voie du succès
- Neo Siège primé
- Pavatex inaugure son nouveau site de production
- web tourisme

tribune 16

cahier central 17
- Vosges, le plus beau est avenir

fiches 21
- Le rempotage
- Stop au gaspillage alimentaire

à votre service 23
- Puéricutrices : les spécialistes des soins de la petite enfance

du côté de chez nous 24
- Sapeurs pompiers : inaugurations en série
- Gérardmer : Le centre d'exploitation principal opérationnel
- Rubans du patrimoine : Maxey-sur-Meuse et Betrimoutier primés
- Le Conseil général et la Fondation du Patrimoine : ensemble pour le patrimoine

initiative 26
- Solid'action : la solidarité en action

jeunes 27
- Podium : Des jeunes à la une
- Zappez en ligne
- Olympiades des métiiers : ouverture des inscriptions

à vous de jouer 28
- Trouvez le mot mystère

gourmandises 29
- Crumble de saumon et fenouil braisé
- Tiramisu au pain d'épice et à l'orange

portrait 30
- Séverine Crouvezier

à la découverte de 31
- Rando : Les quatre saints de la forêt
- L'écomuséee de la brasserie de Ville-sur-Illon

culture, loisirs, sports 33
- Sous le signe des ailes
- A lire
- 22e édition du mérite sportif
- Centenaire de la Grande guerre : une année de célébrations
- La manufacture vosgienne de Grandes orgues : des histoires en résonnance

VIVRE LES VOSGES ENSEMBLE
Hiver 2013-2014 - n°44

Magazine d'information trimestriel
édité par le Conseil général des Vosges
Direction de l'Information,
de la Communication et du Marketing
8, rue de la Préfecture
88088 EPINAL Cedex 9
Tél. : 03 29 29 00 29
Télécopie : 03 29 29 87 33
Courriel : publication@cg88.fr

Directeur de la publication :
Christian PONCELET
Co-Directeur de la publication :
William MATHIS
Directeur de la rédaction :
Sophie AUBRY
Rédacteur en chef :
Catherine ROUSSELOT-ROCHELANDET

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Isabelle CHOL, Gervais BAKARY, Marc BARBAUX, Dominique BEAUMONT, Olivier BIALECKI, Sébastien BLAISE, Marc BOULLEE, Nicole CLAUDEL, Lydie DURAND, Sophie BRUCHON, Nadine BRULE, Bruno CHOL, Christine DEVALLOIS, Sylvie DIDIER, Claude DUVOID, Corinne FAIVRE, Hélène GALMICHE, Sylviane GIROT, Hélène GITTON, Catherine GRANDJEAN, Laure HAYOTTE, Yannick HOLTZER, Emilie JACQUEL, Sophie JEANMICHEL, Laurence MAILLOT, Karine MASSON, Michèle MAYAUX, Agnès MEYER-BISCH, Romain MUNIER, Jacques PERRU, Julien POTHIER, Sylvie RICHARD, Nicole ROUX, Stéphane THOUVENOT, Louis TOUZET, Olivier TROMPETTE, Catherine VOIRIN, et avec la collaboration de l'ensemble des Services du Conseil général des Vosges.

Crédit photos : Archives départementales des Vosges, Conseil général des Vosges; musée départemental d'art ancien et contemporain, Marie Hélène ALEVEQUE, Olivier BIALECKI, Isabelle CHOL, E et S FRANCEY, Laure HAYOTTE , S. HETTE, Joëlle LAURENCON, Ecomuséee de Ville-sur-Illon, Fotolia, Lézard Vert, D. MARLIEN, SDIS 88, Ghislain SIMARD, Solid'Action, Olivier TROMPETTE.

Photo de couverture : Fotolia
Mise en page : PIMENT NOIR , tél 03 29 25 91 23
Impression : IMAYE GRAPHIC – 96 bd H. Becquerel – 53021 Laval Cedex 9
Diffusion : ADREXO

Tirage : 172 800 exemplaires

Magazine distribué gratuitement.
Dépôt légal : janvier 2014
N° ISNN : 1639-8548

Ce magazine est imprimé sur papier « Eural Premium » 100% recyclé, blanchi sans chlore

TOUTE L'ACTUALITE DU CONSEIL GENERAL DES VOSGES EST AUSSI SUR LE SITE INTERNET www.vosges.fr

Le Très Haut Débit en ligne de mire

Les services à Très Haut Débit sont devenus un vecteur essentiel de compétitivité économique des territoires et de cohésion sociale de notre pays. C'est pourquoi il m'apparaît indispensable de doter le Département des Vosges d'un plan d'intervention 2013-2017 de plus de 30M€, afin de préparer la diffusion la plus large du Très Haut Débit.

Cette intervention est indispensable et pourtant elle n'est pas de notre compétence. Mais peut-on laisser notre département sur le bord du chemin du Très Haut Débit ? Je ne le pense pas !

Le Conseil général a donc engagé un plan d'aménagement numérique sur 5 ans afin de déployer la fibre optique de manière homogène sur tout le territoire vosgien, sans se cantonner aux seules zones urbaines. Cette intervention permettra de résorber en priorité les zones blanches Haut Débit, pour lesquelles il y a une vraie défaillance des opérateurs privés. L'objectif de ce plan départemental est de garantir un débit « plancher » de 3 à 4 Mbit/s à l'ensemble des vosgiens. Il vise également à doter les territoires d'infrastructures évolutives et adaptées aux futures montées en puissance des débits.

Ainsi pour les situations particulières où l'accès au numérique via la fibre est impossible en raison de la topographie des lieux ou de contraintes techniques, le raccordement à Internet sera réalisé via le satellite. Cette technologie offre également un débit « plancher » de 3 à 4 Mbit/s et permet aujourd'hui, tout comme les offres filaires, d'accéder aux offres triple play (Internet, Téléphone, TV). Le Conseil général prendra en charge le coût de l'installation du kit satellite par un professionnel à hauteur de 100€.

L'ensemble des collèges vosgiens sera également connecté ! Personne ne sera oublié. Pour les professionnels, le Département mettra en place un guichet unique Très Haut Débit pour répondre le plus précisément possible à leur besoin. Ainsi, les entreprises installées dans des zones d'activités, les entreprises isolées, et les sites publics (enseignement, santé, ou administratifs) pourraient bénéficier d'un conduit numérique particulier en fibre optique permettant un débit d'au minimum 100 Mbit/s moyennant, de leur part, une participation financière et un engagement à la souscription d'un contrat de services numériques adapté.

Concernant les 4 zones d'activités départementales (Damblain, Châtenois, Mirecourt-Juvaincourt et Remomeix), et afin qu'elles soient parfaitement attractives, elles seront desservies en fibre optique afin d'y offrir un service numérique à haute valeur ajoutée.

Le Département des Vosges entend les préoccupations de ses concitoyens et démontre une nouvelle fois qu'il est un échelon indispensable dans la mise en œuvre de réponses efficaces pour l'aménagement du territoire.

Christian PONCELET

Ancien Président du Sénat
Ancien Ministre
Sénateur des Vosges
Président du Conseil général

Circuler en hiver

Durant tout l'hiver, le Conseil général se mobilise pour surveiller le réseau routier et faciliter les conditions de circulation aux usagers de la route. Pour tenir compte de l'importance des routes et des besoins des usagers, le réseau routier départemental est classé en 3 niveaux de priorité ou de service afin d'optimiser les moyens.

La Viabilité Hivernale dans les Vosges en quelques chiffres (hiver 2012-2013)

- 3230 km de routes entretenues
- 87 camions d'interventions, dont 49 du Conseil général et 38 d'entreprises privées
- 5 engins spéciaux (fraises et turbines)
- 23 000 t de sel répandues
- 7 868 sorties de camions pour interventions
- 63 journées ayant nécessité au moins une intervention
- 6,2 millions d'euros de budget global (hors salaires des agents du Conseil général)
- 1 t de sel répandue représente la valeur de 3 t d'enrobés mis en œuvre

Informez-vous au bon moment !

La veille consultez la météo
Juste avant de partir, renseignez-vous sur l'état des routes :
- au Conseil général des Vosges : 03 29 43 00 58 (répondeur)
- au Centre Régional d'Information et de Coordination Routière (CRICR) de Metz : 0826 022 022 (0,15 €/min)
- sur internet : www.bison-fute.equipement.gouv.fr

Niveau ROUGE

Il s'agit du réseau principal. Il bénéficie d'un traitement prioritaire le jour et d'un traitement réduit la nuit de 20h à 6 heures. L'objectif est d'y trouver des conditions normales de circulation le matin à 7 heures ou dans un délai de 4h30 après la fin effective de la chute de neige, ou encore de 3h30 après la constatation de verglas. Pendant les événements, la circulation peut y être délicate, en journée, voire difficile de nuit.

Niveau BLEU

Ces routes du réseau secondaire sont traitées une fois que les interventions sont terminées sur les routes du réseau principal. L'objectif est d'y offrir une chaussée circulable, mais dans des conditions pouvant s'avérer délicates, dans un délai de 6h après la fin de la chute de neige, ou de 5 h après la constatation de verglas. Pendant les événements, la circulation peut y être difficile, voire impossible de nuit (20h à 7h).

Niveau VERT

Il s'agit de routes secondaires, déneigées aux mêmes conditions et mêmes délais que celles du niveau bleu. Toutefois, le salage n'y est effectué qu'en présence de verglas.

Niveau JAUNE

Il s'agit de routes qualifiées de non prioritaires en déneigement et en salage. Elles sont signalées par des panneaux à chaque extrémité.

Ce classement en différents niveaux est défini par **TOUS** les départements de France. Il permet aux services chargés des interventions d'organiser leurs priorités et au Conseil général de gérer au plus juste le budget de l'entretien routier hivernal.

Si le sel de déneigement a été longtemps un sous-produit des mines, il est aujourd'hui un matériau coûteux qu'il convient d'économiser. Outre son coût, il contribue à la pollution de l'environnement et des nappes, ainsi qu'à la dégradation des chaussées. Depuis l'hiver 2010-2011, son utilisation est réduite sur l'ensemble des routes départementales vosgiennes. **Il est donc fortement recommandé aux conducteurs d'équiper leurs véhicules de pneumatiques spéciaux pour la conduite en hiver : un pneu «hiver» à demi-usé est encore beaucoup plus efficace sur neige ou verglas qu'un pneu «été» à l'état neuf.**

Pour connaître le niveau de priorité des 3 230 km de routes départementales, connectez-vous sur le site internet www.vosges.fr, rubrique Publications. Vous pourrez y télécharger la carte de la viabilité hivernale

Direction des Routes et du Patrimoine, Service Routes
8, rue de la Préfecture - 88088 Epinal Cedex 9
Tél. : 03 29 29 88 88
Courriel : webmestre@cg88.fr

Nouveau : Appli Route 88

L'état du réseau routier vosgien en ligne

Depuis fin novembre, le Conseil général a son « appli route 88 » disponible sur internet et consultable via les Smartphones. Cette application permet de connaitre, au jour le jour, les conditions de circulation sur les routes départementales. Les chantiers en cours, les fermetures de routes ou de cols en hiver, les accidents, ou toute autre perturbation… retrouvez toutes les infos utiles et indispensables pour prendre la route sereinement ! Et retrouvez également l'état d'enneigement du réseau et les différents secteurs d'intervention des équipes « routes » du Conseil général qui se mobilisent tout l'hiver pour surveiller les 3 230 km de routes départementales et faciliter les conditions de circulation des usagers. Alors rendez-vous sur www.inforoute88.fr via votre navigateur internet ou votre Smartphone pour vous déplacez en toute sécurité dans les Vosges !

Qualité de l'accueil : le Conseil général s'engage

Vous orienter, vous informer, vous assister dans vos démarches : telles sont les missions que se fixent quotidiennement les agents du Département chargés de vous accueillir dans nos différents locaux.

Soucieux de toujours mieux satisfaire vos attentes et d'améliorer encore le service qui vous est rendu, le Conseil général a décidé de s'engager aujourd'hui dans une « démarche qualité accueil ».

4 engagements, 6 sites pilotes

4 thématiques ont été définies pour garantir un accueil de qualité, qu'il soit physique ou téléphonique :

- faciliter l'accès dans nos services
- accueillir de manière attentive et courtoise
- fournir des informations claires et adaptées à votre demande
- tenir compte de vos avis pour améliorer notre organisation et nos performances.

6 de nos sites ont été choisis en tant que « sites pilotes » et sont chargés de mettre en pratique ces thématiques :

- L'Hôtel du Département
- Les Archives départementales
- Le Laboratoire Départemental Vétérinaire et Alimentaire des Vosges
- Le Musée départemental d'art ancien et contemporain
- Le Pôle Développement des Solidarités
- Le Service de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Chacun d'entre eux affichera clairement sa « Charte accueil », c'est-à-dire ce à quoi il s'engage, auprès de vous, en matière d'accueil.

Votre avis compte !

Vous trouverez, au sein des sites participants, un questionnaire de satisfaction qui vous permettra de nous indiquer ce que vous avez pensé de notre accueil.

Alors, n'hésitez pas à prendre quelques instants pour y répondre et nous faire part de vos remarques… Parce que cette démarche dépend de nous, mais également de vous.

Ensemble, nous contribuerons à l'amélioration de la qualité de l'accueil du Conseil général.

Brèves

De A à Z

Assainissement

Le Conseil général continue à soutenir financièrement les efforts engagés par les communes vosgiennes pour améliorer les réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable. A ce titre, **Arches, Barville, Champdray, la Communauté de Communes de la vallée de la Vologne, Chantraine, Gérardmer, La Neuveville-sous-Montfort, Monthureux-le-Sec, Raon l'Etape, Saint-Genest, Saulxures-sur-Moselotte, Vincey** et le **Syndicat des eaux de l'Avière à Sanchey** bénéficieront de subventions pour un montant global de 894 150 €.

Contrexéville

Dans le cadre des aides aux projets touristiques, une subvention de 145 462 € a été accordée à la commune de Contrexéville pour la création d'un espace thermo-ludique et l'aménagement d'un local de stockage d'eau chaude.

Enstib-Critt bois

Le Département a signé une convention de partenariat avec l'ENSTIB (Ecole Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois) et le CRITT Bois assortie d'une subvention de 110 000 €. Cette convention s'inscrit dans le cadre du développement d'une filière bois exemplaire dans le département.

Le haut débit pour tous

Aide à l'installation de kits satellite

Le Conseil général facilite l'accès des Vosgiens à l'internet à Haut Débit. Pour les usagers souhaitant s'équiper d'un dispositif de réception d'Internet par satellite, le Conseil général rembourse jusqu'à 100 € les frais d'installation, sous certaines conditions. Explications…

Conscient de l'importance du haut débit pour développer l'attractivité de son territoire, le Conseil général a adopté un plan d'aménagement numérique destiné à fournir à tous les Vosgiens, quel que soit leur lieu de résidence, un débit minimum de 3 à 4 Mbit/s. Pour atteindre cet objectif, l'action départementale s'appuie sur des dispositifs de montée en débit filaire, complétés par le recours à des solutions satellites pour les secteurs d'habitation ne pouvant techniquement ou financièrement être dotés de tels équipements. A ce titre, pour les foyers souhaitant s'équiper d'un kit de réception d'Internet par satellite, le Conseil général peut faciliter son installation par l'attribution d'une aide financière.

Qui peut bénéficier de l'aide financière du Conseil général ?

Si vous résidez dans une commune éligible (voir carte ci-dessous), les frais liés à l'installation d'une parabole pourront être pris en charge par le Conseil général. Cette aide n'excèdera pas le montant TTC facturé par l'installateur, dans la limite de 100 € et ne sera attribuée qu'une seule fois par foyer pour la période 2013-2017.

Comment bénéficier de cette aide ?

Pour bénéficier de cette aide, vous devez souscrire à une offre satellite entre le 1er septembre 2013 et le 31 décembre 2017 pour équiper votre foyer situé dans le département des Vosges.

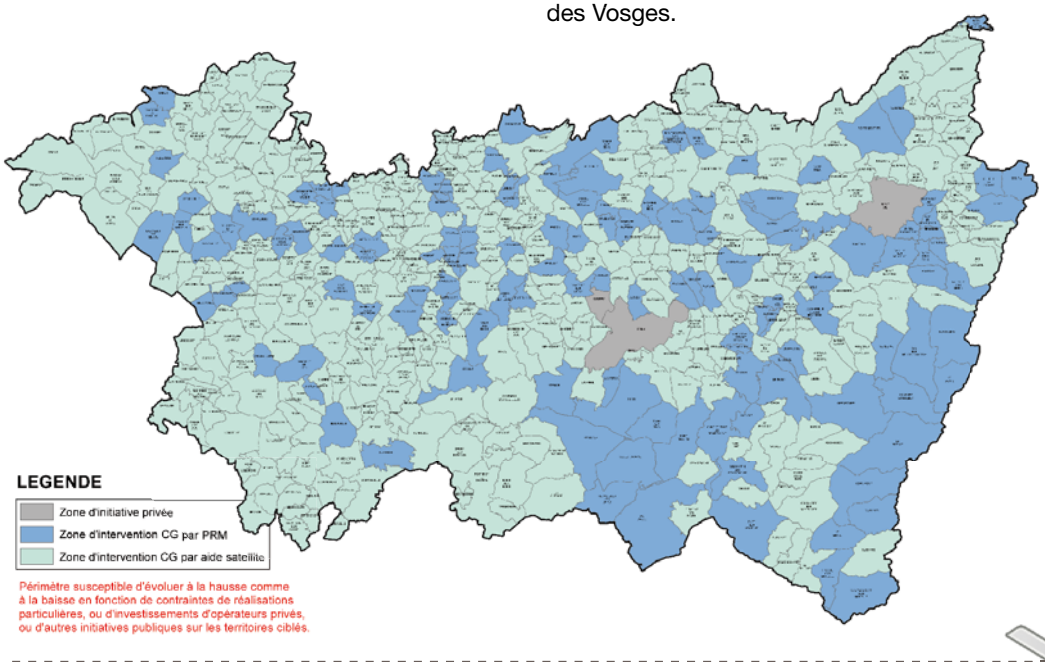
LEGENDE
Zone d'initiative privée
Zone d'intervention CG par PRM
Zone d'intervention CG par aide satellite
Périmètre susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de contraintes de réalisations particulières, ou d'investissements d'opérateurs privés, ou d'autres initiatives publiques sur les territoires ciblés.

Êtes-vous éligible à l'aide du Conseil général ?

Pour le savoir, il suffit de remplir le coupon ci-contre et de le retourner à :

Conseil général
Mission Aménagement numérique
8, rue de la Préfecture
88088 EPINAL CEDEX 9

Ou par courrier électronique : amenagementnumerique@cg88.fr

Ou par fax : 03 29 29 01 01

Coupon réponse « Demande d'avis préalable »

Aide à l'installation de kit satellite

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse postale de l'installation : .....

Adresse postale (si différente de celle de l'installation) : .....

Numéro de téléphone fixe du lieu d'installation (obligatoire) : .....

Numéro de téléphone portable : ..... Adresse courriel : .....

Le Conseil général peut me faire retour de son avis :

☐ Par courrier postal ☐ par messagerie électronique

Le Conseil général peut m'envoyer, le cas échéant, le dossier de demande d'aide1 :

☐ Par courrier postal ☐ par messagerie électronique

Date : ..... Signature :

Accompagnement des adultes en situation de handicap

10 ans d'actions au quotidien

Alors que les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) viennent de fêter leur 10e anniversaire, nous vous invitons à faire le point sur l'action menée au quotidien par le Conseil général en faveur des adultes en situation de handicap.

Une action multiforme qui s'articule autour d'une priorité : offrir des conditions de vie adaptées et conformes aux attentes de chacun.

Tour d'horizon des dispositifs existants…

3 questions à Yannick Dars

Vice-président délégué à l'action sociale

Vivre les Vosges ensemble : Quels sont les grands axes de la « politique handicap » du Conseil général ?

Yannick Dars : Depuis de nombreuses années, le Conseil général agit en faveur des personnes en situation de handicap. Son action s'inscrit notamment dans le cadre du schéma départemental adopté en 2009. Elle s'organise autour de quatre grands objectifs prioritaires visant à :

- offrir à chacun la possibilité de vivre conformément à ses choix dans les meilleures conditions possibles :
- favoriser l'insertion sociale, en permettant à chacun, qu'il soit ou non en situation de handicap, d'accéder aux sports, aux loisirs, aux sites touristiques….
- permettre un soutien à domicile par une offre de services et de prestations de qualité, adaptés et coordonnés,
- répondre aux besoins d'accueil, qu'ils soient temporaires ou de plus longue durée, par une offre d'établissement adaptée aux différentes situations.

VVE : Comment cela se traduit-il au quotidien ?

G.M. : Cet engagement se traduit par l'instruction et le financement des prestations d'aide sociale, notamment dans les établissements d'hébergement, mais aussi, pour les aides ménagères, allocations compensatrices, Prestations de Compensation du Handicap ainsi que les services d'accompagnement (Services d'Aide à la Vie Sociale et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés). Le Conseil général contribue également au financement et au fonctionnement (par la mise à disposition de personnels) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dont il assure la tutelle administrative. Véritable guichet unique au service des handicapés et de leur famille, la MDPH accueille, informe, conseille, accompagne, instruit les demandes et veille à l'application des décisions.

VVE : Et demain ?

G.M. : Nous allons devoir relever plusieurs défis. D'abord celui lié au vieillissement de la population handicapée. Dans les Vosges, nous avons fait le choix de favoriser la création de petites unités spécifiques intégrées ou rattachées à des structures d'hébergement déjà existantes. Cette solution permet à la personne de demeurer dans un cadre de vie connu, de garder ses repères et son réseau relationnel et affectif. A ce jour, 6 établissements disposent déjà de ce type d'hébergement.

Mieux intégrer les personnes en situation de handicap constitue un autre enjeu majeur. Cette intégration passe évidemment par l'accessibilité mais aussi et surtout par une évolution des mentalités. Une évolution à laquelle le Conseil général entend bien participer activement en poursuivant notamment les actions innovantes déjà initiées notamment dans les domaine des loisirs, du sport et de la culture.

La Maison Départe

UN LIEU D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'AIDES PERSONNALISÉES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Ouverte en octobre 2006, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est aujourd'hui un guichet incontournable pour l'information, l'orientation. Chaque année, près de 7 600 personnes sollicitent ses services pour un conseil, une aide, un soutien…

Née de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées, la MDPH a pour vocation de simplifier la vie des personnes en situation de handicap et de leur famille. Ce véritable « guichet unique » offre à chacun, quel que soit son âge ou sa déficience non seulement une écoute, des informations et des conseils mais aussi une aide personnalisée.

Placés sous la direction de Nadine Brulé, 22 agents accueillent les personnes handicapées du lundi au vendredi (soit physiquement, soit téléphoniquement) et leur proposent une information complète sur l'emploi, la formation professionnelle, la scolarité, le logement, les transports, la culture, les loisirs… Ces équipes de professionnels offrent également des renseignements sur les droits et prestations, sur les démarches à effectuer pour en bénéficier et notamment sur les possibilités de les accompagner dans l'élaboration de leur projet de vie. Elles assurent enfin un suivi individuel de chaque personne qui peut ainsi s'appuyer sur un référent qu'elle connaît et qui la connaît.

CHIFFRES DU HANDICAP DANS LES VOSGES

- 19 076 personnes en situation de handicap
- Budget consacré par le Conseil général : 31 210 000 € (dépenses 2012)

Les établissements et services pouvant accueillir les personnes adultes en situation de handicap.

- 8 Services d'Aide à la Vie Sociale (SAVS) - 220 places
- 1 Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) – 13 places
- 268 places en Foyers d'hébergement pour des personnes travaillant en ESAT
- 67 places d'accueil de jour, réparties sur l'ensemble du département
- 371 places dont 5 places d'accueil temporaire en FAS (Foyers d'Accueil Spécialisé)
- 156 places dont 4 places d'accueil temporaire en FAM (Foyers d'accueil Médicalisé)

Outre ces services ou établissements relevant de la compétence du Département, diverses autres structures existent :

- 19 SIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile), spécifiques pour les soins aux adultes en situation de handicap (851 places dont 75 en Personnes handicapées)
- 8 MAS (Maisons d'Accueil Spécialisé). Capacité : 230 places
- 11 ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) – 852 places

mentale des Personnes Handicapées

Une prise en charge globale

La MDPH organise en particulier le fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire, composée de médecins, psychologues, assistantes sociales, ergothérapeutes, professionnels de l'éducation et chargés d'insertion professionnelle. Cette équipe qui s'est réunie à 479 reprises l'an dernier, évalue les besoins de la personne handicapée et, sur la base de son projet de vie, propose un plan personnalisé de compensation du handicap. Une fois ce plan établi, la Commission Départementale des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) se prononce sur les différentes demandes et attribue les divers droits ou prestations dont la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) qui est versée par le Conseil général.

Organisation de la MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) dont le Conseil général assure la tutelle administrative et financière. Aux côtés du Département, de l'Etat et des organismes locaux d'assurance maladie et d'allocation familiale, membres de droit du Groupement, siègent également des associations de personnes handicapées, des gestionnaires d'établissement ou de services destinés aux personnes handicapées.

Maison Départementale des Personnes Handicapées - La Voivre - 1, allée des chênes – CS 60045 - 88026 Epinal
Tél. : 03 29 29 09 91 - Fax : 03 29 29 02 86 -
Courriel : mdph88@cg88.fr
Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h

LA MDPH EN CHIFFRES [1]

- 7 596 personnes accueillies
- 41 139 appels téléphoniques reçus
- 21 040 demandes enregistrées
- 9 831 évaluations réalisées
- 479 réunions de l'équipe pluridisciplinaire
- 2 321 cartes d'invalidité ou de priorité accordées
- 2 125 AAH accordées
- 3 505 reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé
- 777 prestations de Compensation du Handicap
- 23 réunions de la CDAPH

[1] *Chiffres 2012*

LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP : MODE D'EMPLOI

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.

La demande est étudiée par la MDPH. Après la décision de la CDAPH, c'est le Conseil général qui finance (environ 4 800 000 € en 2012) et qui contrôle l'utilisation de cette prestation. Elle permet de financer :

- **les aides humaines** : pour les soins corporels, la surveillance (les besoins liés aux tâches ménagères ne sont pas finançables par la PCH)
- **les aides matérielles** : acquisitions de matériels tels que le lit médical, fauteuil roulant… De même, l'aménagement du logement (changement de la baignoire en douche, monte-escalier électrique, pente d'accès extérieure…) et du véhicule (aménagement du poste de conduite, système de chargement d'un fauteuil roulant…) ainsi que d'éventuels surcoûts dus au transport (ex : pour des retours au domicile pour une personne en établissement) peuvent être pris en charge par la PCH. Cette prestation permet aussi de prendre en charge des besoins plus spécifiques ou exceptionnels tel l'achat ou l'entretien de produits liés au handicap (fauteuil de douche, pinces, interface de communication informatique …)
- **les aides animalières** (chien d'assistance).

Il est possible d'en bénéficier à domicile ou en établissement.

Seuls les aménagements en lien direct avec le handicap sont pris en charge dans le cadre de la PCH. D'autres financements peuvent être obtenus auprès de différents organismes (assurance maladie, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat...).

Maison Départementale des Personnes Handicapées
1 allée des Chênes – CS 60045 – 88026 EPINAL cedex
Tél. : 03 29 29 09 91
Pôle développement des Solidarités - Maison de l'Autonomie et de la Solidarité, Tél. : 03 29 29 88 48

Rester chez soi

C'est évidemment le souhait le plus communément exprimé. Pour le satisfaire, depuis plusieurs années, le Conseil général a développé un certain nombre de dispositifs parmi lesquels figurent les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) dont on vient de célébrer les 10 ans.

Les SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale)

Financés intégralement depuis 2003 par le Conseil général, ces services (autrefois appelés SECAVA) accompagnent chaque mois plus de 200 adultes en situation de handicap vivant à domicile. Répartis sur tout le département, ils couvrent tous les types de handicap (déficiences physique, intellectuelle, sensorielle ou psychique). Ces structures sont constituées d'équipes pluridisciplinaires qui accueillent, informent, soutiennent et aident les personnes à réaliser leur projet de vie et à satisfaire leurs besoins en activant les relais adéquats.

Pour Claire Duchaîne, intervenante au SAVS de l'ADAPEI[1], « *la mission principale de ce dispositif est d'abord de faire un bout de chemin avec une personne, être à son écoute, l'aider à avancer vers un objectif qui lui est propre, l'aider à gagner de l'autonomie et surtout à se sentir bien dans notre société* ». Pour y parvenir, les SAVS s'appuient sur un vaste réseau de partenaires (services de tutelle, services d'aide à domicile, mairies, médecins, psychologues, MDPH, bailleurs sociaux, Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) … vers lequel les bénéficiaires sont orientés selon leur profil et leur demande.

Un soutien sur-mesure

« *Avec l'aide et l'assistance de chacun, des aides sont « tricotées » sur-mesure et au cas par cas…* » commente Cyrielle Laurent, intervenante au SAVS de l'AVSEA[2] Néanmoins, les personnes soutenues restent actrices dans leurs démarches. Tout est fait avec elles, et non à leur place, avec leur accord ou/et celui de leur représentant légal. « *Nous sommes comme les petites roues des tricycles d'enfants que l'on enlève quand le bénéficiaire se sent plus sûr de lui* », résume avec humour Anne-Marie Vilmain qui travaille au SAVS de l'AVSEA[2]. La solitude, les difficultés relationnelles sont aussi des problèmes récurrents auxquels nous devons faire face, souligne Claire Duchaîne. Les SAVS s'efforcent de répondre à ces difficultés en proposant par exemple des sorties régulières (restaurant, cinéma, concerts, spectacles…) ou même pour certains des vacances. Chacun participe à l'organisation de ces loisirs (réservations, choix du lieu, élaboration du programme…). « *Voilà qui fait toute la richesse de ce service ouvert à l'imagination et attentif aux aspirations de chacun* » conclut Cyrielle. A noter enfin que cet accompagnement, gratuit pour les bénéficiaires, est mis en œuvre pour une durée déterminée et ne se substitue pas aux autres prestations ou services déjà existants (aides à domicile, aides ménagères…).

1 Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées mentales
2 Association Vosgienne pour la Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et des Adultes

Contactez la MDPH
1, allée des chênes – CS 60045 - 88051 ÉPINAL Cedex
Tél. : 03 29 29 09 91 ou l'accueil social du Conseil général au 03 29 29 88 48

SAVS MODE D'EMPLOI

Les SAVS s'adressent aux personnes de 20 ans jusqu'à l'âge légal de la retraite, ayant une reconnaissance de leur handicap et dans l'impossibilité de trouver un emploi en milieu ordinaire.

Les Vosges comptent 8 SAVS qui accompagnent les adultes présentant une déficience motrice, intellectuelle, sensorielle (auditive ou visuelle), psychique. Depuis janvier 2012, un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) complète le dispositif sur le secteur de la grande Déodatie. Il s'adresse à des personnes présentant un polyhandicap et/ou des troubles autistiques et/ou un traumatisme crânien.

Un logement adapté

Un maintien à domicile nécessite souvent une adaptation du logement. C'est le cas d'Alexandra, 30 ans, en fauteuil après un accident de la vie. Dans son petit appartement situé au 2e étage (avec ascenseur), il a fallu aménager la salle de bain, mettre à sa hauteur les interrupteurs et installer un plan incliné pour lui permettre d'accéder au petit balcon. Un ergothérapeute dépêché par le Conseil général est venu chez elle pour établir la liste des travaux nécessaires, l'aider à choisir les équipements adaptés et la guider dans ses démarches.

Rester à domicile n'est cependant pas toujours possible. Certaines personnes ne disposent pas d'une autonomie suffisante pour vivre seule. L'accueil familial peut alors être une solution alternative intéressante. C'est le cas de Jean-Jacques qui vit chez Lucie.

En famille...

« *Ici, je suis chez moi* ». Tout sourire, Jean-Jacques, 54 ans, déficient mental est visiblement heureux de partager la vie de la famille Bevilacqua. Dany, 43 ans l'autre personne accueillie confirme. A Rupt-sur-Moselle, dans cette grande maison entourée d'un jardin, Jean-Jacques et Dany qui disposent chacun d'une belle chambre n'ont pas le temps de s'ennuyer. « *Le matin, après le petit déjeuner et une fois que j'ai fait leur toilette, je les emmène faire les courses* » explique Lucie. De retour à la maison, ils font des puzzles ou regardent la télévision. Leur chaîne préférée : W9 et son programme musical.

Des journées bien rythmées

Après le repas pris avec Lucie et son mari, les après-midis s'organisent au gré des divers rendez-vous chez le médecin, l'orthophoniste ou au Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel.Une fois par semaine, Jean-Jacques rend également visite à sa maman. « *L'important est de ne pas trop modifier leur emploi du temps afin de ne pas les perturber* » souligne Lucie qui, pour héberger Jean-Jacques et Dany dispose d'un agrément délivré par le Président du Conseil général. Et même si les journées se ressemblent, elles ne sont jamais identiques. « *Il faut sans cesse se remettre en question, s'adapter aux situations qui se présentent, apaiser leurs angoisses et leurs doutes, les encourager, répondre à leurs sollicitations... Je ne suis pas là, juste pour assurer le gîte et le couvert* » précise-t-elle. « *Garantir leur sécurité et leur bien-être tant physique que moral, les aider à développer leur autonomie et leur confiance en eux, bref les aider à grandir font partie intégrante de ma mission* » indique-t-elle. Mais, ce sont sans doute les liens très forts qui se nouent entre l'accueillant et l'accueilli qui font tout l'intérêt de l'accueil familial.

Ensemble

« *Jean-Jacques et Dany sont des membres à part entière de la famille. Si nous allons au restaurant, ils viennent aussi. Si nous sommes invités dans la famille ou chez des amis, ils sont aussi invités. A Noël, il y a des paquets pour eux sous le sapin et quand l'un ou l'autre fête son anniversaire, je fais un gâteau !* » précise Lucie, ancienne auxiliaire de vie, qui exerça durant 6 ans au sein de l'ADAVIE, avant d'entraîner toute sa famille, et en particulier son mari et ses deux grandes filles, dans cette belle aventure humaine.
Mais, en dépit des dispositifs existant, certaines personnes ne peuvent rester à domicile. Pour assurer leur sécurité et leur bien-être, un hébergement en établissement constitue la meilleure solution.

L'ACCUEIL FAMILIAL EN CHIFFRES

- 46 accueillants familiaux agréés
- 77 places agréées
- 53 personnes accueillies (2/3 en situation de handicap 1/3 de personnes âgées)

L'aide-ménagère, mode d'emploi

La situation de la personne peut nécessiter le recours à des aides ménagères pour l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne (préparation des repas, courses, travaux ménagers...). Une participation de l'aide sociale, financée par le Conseil général, peut être attribuée.

Conditions pour en bénéficier

- Avoir un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 % ou avoir été reconnu incapable d'exercer un emploi
- Disposer de ressources inférieures au plafond de ressources fixé nationalement
- Justifier de la nécessité de l'obtention de l'aide-ménagère pour rester à domicile.

L'accueil familial mode d'emploi

Ce mode d'hébergement est destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap ne disposant pas d'une autonomie suffisante pour vivre à leur domicile.

Concrètement, un accueillant, titulaire d'un agrément délivré par le Président du Conseil général, héberge une personne âgée ou en situation de handicap à son domicile, moyennant rémunération,

A noter : Il ne doit pas exister de lien proche de parenté entre la personne accueillie et l'accueillant familial.

Pôle Développement des Solidarités - MDAS – Accueil familial des adultes
2, rue Grennevo
88026 Epinal Cedex
Tél : 03 29 29 86 33

Vivre en établissement

Foyers de vie, hébergement pour travailleurs handicapés, Foyers d'Accueil Médicalisé avec des accueils de jour et des accueils temporaires, les Vosges offrent de multiples possibilités d'accueil adaptées aux différents types et degrés de handicap. Le fonctionnement de ces établissements est financé en totalité par le Conseil général qui participe également financièrement aux travaux de construction ou de modernisation de ce type de structures.

Les Foyers d'hébergement d'établissement des services d'aide par le travail

Annexés ou non à la structure de travail protégé, les foyers d'hébergement accueillent traditionnellement en fin de journée et le week-end des personnes handicapées travaillant en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT). Les Vosges disposent actuellement de 265 places.

Les Foyers d'Accueil Spécialisé (FAS)

Ces établissements accueillent des personnes handicapées qui ne possèdent pas une capacité suffisante pour exercer une activité professionnelle même en milieu protégé et dont l'autonomie ne permet pas de vivre seules. Les 324 résidents des 10 foyers vosgiens bénéficient d'une large gamme d'activités éducatives, culturelles et sportives encadrées par des professionnels.

Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)

Ils accueillent des personnes handicapées physiques, mentales ou atteintes de handicaps associés dont la dépendance totale ou partielle les rend inaptes à toutes activités à caractère professionnel et rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels de la vie courante ou une surveillance médicale et des soins constants. Ces foyers sont financés par l'aide sociale départementale pour la partie hébergement et par l'assurance maladie pour la partie soin. 107 personnes en bénéficient.

L'accueil de jour

Que ce soit au sein d'un établissement d'hébergement, ou sur un site dédié, l'accueil de jour compte 67 places dans les Vosges et propose une prise en charge occupationnelle sur la journée ou à temps partiel.

L'AIDE À L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES MODE D'EMPLOI

Cette aide départementale finance la prise en charge des frais d'hébergement et d'accueil des personnes handicapées en établissement ou chez des particuliers.

A qui s'adresse cette aide ?

Les adultes reconnus en situation de handicap par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), ayant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80% ou reconnus inaptes au travail du fait de leur handicap, peuvent bénéficier de cette aide sociale. Ils doivent disposer de ressources insuffisantes pour faire face aux frais d'hébergement et d'entretien.

Coûts d'hébergement

Les bénéficiaires participent à leur hébergement en reversant à l'établissement les 2/3 de leur salaire ou 90% des autres ressources dont ils disposent. Le Département, quant à lui, prend en charge la partie restante (un montant minima, fixé par la réglementation, est laissé à disposition de la personne accueillie (en général, au moins 30 % de l'Allocation aux Adultes Handicapées – AAH).

L'intégration des personnes handicapées : une action de longue haleine

Enseignement, transport, sport, culture : en tous domaines, le Conseil général s'emploie à faciliter l'accès des personnes en situation de handicap et quel que soit leur âge. Exemples choisis…

Le sentier des « quatre mares » à Attigny, totalement accessible.

Le sport

Vivre comme les autres, c'est aussi faire du sport. Le Conseil général encourage concrètement la pratique sportive des personnes souffrant d'un handicap physique (handisport) ou d'une déficience mentale (sport adapté) en abondant de 15% ses aides aux clubs disposant d'une section spécialisée pour les aider à s'équiper. Par ailleurs, un contrat d'objectif spécifique est signé avec le Comité des Vosges Handisport et le Comité des Vosges Sport Adapté afin de les soutenir dans leurs projets de formation, de promotion et de perfectionnement et de les accompagner dans la mise en place des compétitions. Grâce à ce travail collaboratif, des sportifs vosgiens peuvent s'illustrer au plus haut niveau à l'image de Maud DIDIER en natation et de Sébastien SERRIERE en cyclisme.

Un espace PMR

Depuis 2011, le Conseil général profite du passage dans les Vosges du championnat du monde des Rallyes pour aménager un espace « Personnes à Mobilité Réduite ». Unique en son genre sur une épreuve de cette envergure, cette plateforme accueille chaque année 150 personnes en fauteuil roulant selon un principe simple : leur permettre d'assister au spectacle dans les mêmes conditions qu'une personne valide.

La culture

Les quatre sites culturels, propriétés du Conseil général, à savoir le Musée départemental d'art ancien et contemporain à Epinal, le site archéologique de Grand, la Maison natale de Jeanne d'Arc et le centre johannique à Domremy, la Maison natale de Claude Gellée à Chamagne, sont accessibles. Pour permettre aux déficients visuels de goûter au plaisir de la lecture, la Médiathèque Départementale des Vosges a inscrit à son catalogue plus de 10 800 livres en gros caractères et plus de 600 cd lus en MP3. Le Conseil général soutient également les efforts entrepris par d'autres collectivités territoriales pour rendre accessibles leurs équipements

Le tourisme

Le Conseil général encourage les propriétaires de structures touristiques à adapter leurs établissements pour permettre l'accueil des personnes en situation de handicap. A ce jour, 60 établissements ont décroché le label « tourisme et handicap » pour les déficiences motrices, auditives, visuelles et mentales.

Dans le même esprit, des voies vertes, sentiers et promenades ont été aménagés avec le soutien du Conseil général. Parmi les réalisations les plus récentes citons le sentier pédestre du lac de Bouzey, doté d'un ponton en bois accessible aux pêcheurs en fauteuil, ou le sentier pédagogique des « quatre mares » à Attigny qui, en plus d'être accessible aux personnes à mobilité réduite, offre aux déficients visuels la possibilité de « lire » le paysage environnant grâce aux pupitres didactiques en relief, traduits en braille, installés tout au long du parcours. Comme le souligne Guy Martinache, Vice-président délégué à la culture et au tourisme « *il ne s'agit pas de stigmatiser tel ou tel public mais au contraire de favoriser la mixité en proposant des offres adaptées aux attentes de chacun* »

Conseil général des Vosges
Pôle Développement des Solidarités
Maison de l'Autonomie et de la Solidarité
2, Rue Grennevo
Tél. : 03 29 29 88 48
Et pour plus de détail sur les aides, connectez-vous sur www.vosges.fr, rubrique xxxx

L'insertion par le travail

Même s'il ne s'agit pas d'une mission du Conseil général, il semble important d'évoquer l'insertion professionnelle compte tenu de son importance pour ceux qui sont en capacité de travailler.

En milieu ordinaire, différents dispositifs existent, allant de la Reconnaissance de Travailleur Handicapé à des bilans en vue d'une orientation professionnelle, des formations en centres spécialisés ou des accompagnements spécifiques. L'entreprise adaptée peut également être une réponse.

Pour les personnes dont la capacité de travail est inférieure, plus de **850 places** sont proposées au sein des 10 ESAT[1] que compte le département. En fonction du handicap dont elles souffrent et selon leurs capacités, diverses possibilités d'activités professionnelles leur sont offertes. Certaines travaillent dans la restauration, d'autres dans le tri, le conditionnement ou la sous-traitance industrielle. Certaines cannent ou rempaillent des chaises, nettoient des locaux, d'autres aménagent ou entretiennent des espaces verts, fabriquent et commercialisent du mobilier d'extérieur…

Toutes sont encadrées par des moniteurs d'atelier et bénéficient d'un soutien médico-social et éducatif destiné à favoriser leur autonomie et faciliter leur insertion sociale et financé par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

A noter : L'admission en ESAT est conditionnée par une orientation préalable de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

1 Les 10 ESAT sont gérés par plusieurs organismes (ADAPEI [Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées mentales], Association des Paralysés de France [APF], Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées mentales [AVSEA], Fédération Médico-Sociale [FMS], Réseau d'accompagnement de Neufchâteau), par type de déficiences (déficience intellectuelle, maladie mentale, déficience motrice et visuelle)

WM88 sur la voie du succès

Depuis un peu plus de deux ans, l'entreprise WM88 fabrique à Châtenois des cuisines, salles de bain et dressings en kit distribués partout en France par les plus grandes enseignes du meuble et du bricolage.

C'est en 2011, que le groupe familial alsacien Weber Industries, spécialisé dans le mobilier massif en kit rachète l'usine d'ameublement Manuest alors placée en règlement judiciaire. S'alliant au groupe Kingfisher (Castorama-Brico Dépôt) qui lui assure un volume conséquent de Chiffre d'affaires, Weber sauve 140 emplois et investit 2 millions d'Euros sur le site vosgien pour remettre en état les installations et les lignes de production. Dans la foulée, une nouvelle gamme de meubles est créée et de nouveaux modèles lancés. L'usine gagne en productivité, raccourcit ses délais de livraison et baisse ses coûts de production. Avec des produits de qualité, compétitifs et fabriqués dans un « total respect des normes environnementales » : WM88 ne tarde pas à conquérir de nouveaux marchés. Aujourd'hui, 1 500 cuisines, 1000 salles de bains et 600 dressings sont livrés chaque semaine et viennent garnir les rayons de Castorama, Brico Dépôt, Alinéa, But…L'entreprise emploie désormais

150 personnes et affiche un Chiffre d'affaires de 50 millions d'euros. L'arrivée progressive de machines à commandes numériques et la mise en place d'un plan de formation du personnel devraient constituer une seconde étape et offrir de nouvelles perspectives de développement à WM88.

WM88
2 place de la Gare à Châtenois
Tél. : 03 29 94 50 66
www.wm88.fr

Un stand Vosges «tout bois» au salon Batimat de Paris !

Le Conseil général était présent début novembre au 1er rendez-vous mondial du bâtiment. Aux côtés de plus de 3 000 autres professionnels et collectivités, le Conseil général a profité de ce salon pour présenter les compétences et savoir-faire de la filière bois vosgienne. Un bon moyen de prouver que grâce, notamment, au soutien financier départemental, les professionnels de la filière bois locale investissent pour se moderniser, diversifier leur production, conquérir de nouveaux marchés et innover...

L'entreprise NEO SIEGES primée au Sénat

Encadré des deux sénateurs vosgiens, Christian Poncelet à gauche et Jackie Pierre à droite, xxx xxxxxx, pdg de l'entreprise Neosiege.

NEO SIEGES, entreprise d'ameublement installée à Neufchâteau a été distinguée pour la démarche de modernisation de son outil de production. Elle a reçu son trophée le 16 octobre 2013 au Sénat des mains de Christian Poncelet et Jackie Pierre. Ce labels « Productivez ! » 2013, décerné par le Syndicat des machines et technologies de production (Symop) récompense les entreprises qui ont fait le choix d'investir dans leur outil de production pour gagner en compétitivité et maintenir l'emploi.

Et le choix de Neosiège, entreprise vosgienne spécialisée dans la fabrication de sièges de style est exemplaire. Pour rester compétitive, l'entreprise qui produit 22 000 pièces a investi en 2012 dans un robot à commande numérique destiné à faciliter le chargement dans son centre d'usinage.

www.neosieges.com

Green Valley

Pavatex inaugure son nouveau site de production

18 mois à peine après la pose de la 1e pierre, la nouvelle usine Pavatex implantée à Golbey, a été officiellement inaugurée le 26 septembre dernier. Le site vosgien qui a nécessité 60 millions d'investissement fonctionne déjà depuis le printemps 2013. C'est l'un des plus modernes et des plus performants au monde.

50 000 tonnes de panneaux isolants bois devraient sortir chaque année de ses lignes de production. Avec cette nouvelle usine dotée de technologies de pointe, le groupe suisse Pavatex, leader du panneau isolant bois, mise sur le « haut de gamme » et entend bien renforcer sa présence sur les marchés français et européens.

Au cœur de l'économie vosgienne

Le choix fait par le groupe suisse de s'implanter au cœur de la Green Valley à Golbey, là où sont déjà installés Nr Gaia (fabricant d'isolant à base de ouate de cellulose) et Norske Skog (leader européen du papier journal) est donc éminemment stratégique. La collaboration développée avec la papeterie dont l'excédent de vapeur alimente les lignes de production Pavatex fait partie intégrante du succès de ce projet. Mais la collaboration des deux usines qui partagent aussi les mêmes fournisseurs de matière première va bien au-delà.

Ecologie et durabilité

Comme le papetier, Pavatex a, en effet, la fibre écologique et s'implique dans une démarche éco-responsable extrêmement exigeante.

Le groupe a, par exemple, anticipé les obligations européennes en équipant le site vosgien d'un filtre de dernière génération. L'entreprise n'utilise que des essences de bois pauvre en émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et teste tous ses produits afin d'en vérifier le caractère non polluant. Les panneaux fabriqués à Golbey, à l'instar de ceux des autres usines, sont d'ailleurs en cours de certification « Natureplus® »[1].

Avec le soutien du Conseil général

Autant de raisons qui, au-delà de ses compétences obligatoires, ont conduit le Conseil général à encourager ce projet en accordant une subvention de 300 000 € à Pavatex.

Ce projet qui a généré 49 emplois a également bénéficié du soutien de l'Europe, de l'Etat, du Conseil régional et de la Communauté d'agglomération Epinal-Golbey.

1 Label international de qualité pour les produits de construction et de l'habitat. Les produits labellisés sont des produits haut de gamme du point de vue de la santé, de l'environnement et de l'efficacité fonctionnelle.

Web : un nouveau site départemental dédié au tourisme

Lancé avant la saison hivernale, le nouveau site départemental dédié au tourisme change de look et de nom et devient : « tourisme.vosges.fr »

Adapté aux « touristonautes », il propose une navigation simple et un accès rapide à l'information.

Vous pourrez trouver et réserver vos activités, votre hébergement, votre séjour… en quelques clics et découvrir les sites incontournables et actus du moment !

Profitez également des outils proposés : carte interactive, carnet de voyage ou messagerie instantanée pour préparer au mieux votre séjour.

Prochainement, ce site sera traduit en anglais et en néerlandais. Il sera également visible sur tablette et smartphone.
Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux : https://www.facebook.com/jevoislavieenvosges?ref=hl

tribune

D'EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES DU CONSEIL GÉNÉRAL
(textes publiés sous la responsabilité des groupes)

Groupe Pour les Vosges

Le plan d'aménagement numérique, preuve de l'efficacité du département
Le haut débit est un enjeu majeur pour notre département rural. Il est un gage d'attractivité économique, un gage de qualité de vie mais aussi un droit de l'ensemble des Vosgiens afin que ceux-ci accèdent à ces technologies permettant de transporter l'information, de communiquer, de travailler, de créer du lien. Et pourtant, les opérateurs privés ne se bousculent pas pour irriguer notre département et faire en sorte que les Vosges bénéficient de ces avancées technologiques.
Le Conseil Général s'est donc saisi du dossier, un dossier soutenu par le « Groupe pour les Vosges ». Le département a ainsi engagé un plan d'aménagement numérique de plus de 30 millions d'euros sur 5 ans afin de déployer la fibre optique de manière homogène sur tout le territoire vosgien, sans se cantonner aux seules zones urbaines.
L'objectif de ce plan départemental est de garantir un débit « plancher » de 3 à 4 Mbit/s à l'ensemble des Vosgiens. Ainsi tous pourront accéder aux offres triple play (Internet, Téléphone, TV).
Les entreprises, si elles le souhaitent, vont pouvoir bénéficier d'un conduit numérique particulier en fibre optique permettant un débit d'au minimum 100 Mbit/s moyennant, de leur part, une participation financière.
Plus que jamais le département des Vosges a besoin d'innovation pour créer de l'emploi. Ce plan en est un artisan. Il permettra aussi de désenclaver notre territoire. En effet, après le TGV, les routes, et l'aéroport de Mirecourt, le numérique est le 4e maillon de cette chaîne indispensable au désenclavement des Vosges.
La réalisation de ce plan est aussi le résultat de ce que peut produire une collectivité publique. Des collectivités, parfois décriées, mais sans celles-ci, des actions non rentables et pourtant indispensables à l'essor d'un département ne verraient pas le jour. En soutenant ce plan, le « Groupe pour les Vosges » prend ses responsabilités et affirme sa volonté d'être au service du public.
Le groupe « Pour les Vosges » : Roland BEDEL, Yannick DARS, Gilbert DIDIERJEAN, Yvon EUGE, Simon LECLERC, Guy MARTINACHE, Gérard MARULIER, William MATHIS, Dominique PEDUZZI, Jackie PIERRE, Christian PONCELET, Alain ROUSSEL, Jean-Guy RUHLMANN.

Groupe des réformateurs

Notre groupe déplore la décision, rendue le 24 octobre 2013 par la Cour d'Appel de NANCY, qui va à l'encontre des réquisitions du Procureur de la République d'Epinal, de celles de l'Avocat Général près la Cour d'Appel, et du jugement rendu par le tribunal d'Epinal le 19 mars 2013, à la suite de la plainte contre X, pour faux en écriture publique, déposée le 3 août 2011, au sujet des documents transmis par l'exécutif départemental à la Préfecture, à l'issue de la réunion du Conseil Général du 31 mars 2011.
Nous prenons donc acte de cette décision, qui ne nous empêchera pas de continuer à suivre de très près la conduite des affaires du département, en soulignant que, depuis cette dernière date et à la suite de nos démarches et observations, le fonctionnement de l'institution départementale s'est trouvé sensiblement modifié.
Cependant, nous tenons à souligner que nous aurions pu, avec de forts espoirs de succès, déposer un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'Appel, mais que, en toute connaissance de cause et en élus responsables, nous avons décidé de ne pas aller plus avant dans cette procédure.
Enfin, nous attirons l'attention des lecteurs de ce magazine sur le fait que ces quelques lignes (que, fort heureusement, la loi nous garantit) représentent pratiquement le seul espace d'expression dont notre groupe aura pu disposer depuis le prononcé de l'arrêt da la Cour d'appel …
Etonnant, non ?
Le groupe des réformateurs : Philippe FAIVRE, Jean-Pierre FLORENTIN, Jean-Jacques GAULTIER, Luc GERECKE, Martine GIMMILLARO, Colette MARCHAL, Claude PHILIPPE, Gérard SANCHO.

Groupe des élus Républicains Et Socialistes

La filière bois, un atout pour les Vosges !

Le gouvernement agit pour la forêt : après avoir sauvé l'ONF, il a ciblé la filière bois comme une des 34 filières industrielles d'avenir (plan Montebourg). La prochaine loi pour l'avenir de l'agriculture et la forêt créera le fonds stratégique forêt bois tant attendu par les professionnels pour aider aux investissements nécessaires. Le Ministre de l'Agriculture a présenté le plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois (financements, innovations, …).
Dans le « pacte pour la Lorraine » le Gouvernement et la Région vont mobiliser 300 millions pour le développement économique où la filière bois a sa place. Le Conseil Général des Vosges ne doit pas se contenter de dire qu'il est chef de file de la filière bois en Lorraine : il doit agir concrètement et utiliser ces outils. Les pays prennent des initiatives : filière hêtre pour celui d'Epinal, Charte forestière et cluster bois pour la Déodatie.
Autre sujet : le très haut débit. Trop de temps a été perdu ! un nouveau schéma a été adopté pour les Vosges. Le Conseil Général doit mettre le turbo ! Meurthe et Moselle et Moselle l'ont fait.
www.etiennepourcher.fr

Groupe Union Départementale des Socialistes et Républicains

Avec courage et vérité, contre la démagogie et pour la République.
Nous continuons à agir pour les entreprises et pour l'emploi dans notre département des Vosges en Lorraine.
Nous participons au débat qui prépare la grande réforme pour une fiscalité juste claire simple et efficace en faveur des entreprises, des ménages, des collectivités locales dans le respect de l'engagement 14 du PR FH.
Nous vous souhaitons une bonne année et une bonne santé,
Restant toujours à votre service,
Frédéric DREVET, Patrice JAMIS et François-Xavier HUGUENOT
Twitter @fxhepinal - Blog : http://fxhepinal.org

Le Conseil général des Vosges propose

Vosges, le plus beau est avenir...

du 29 mars au 6 avril 2014

Du champ à la fourchette, du goût pour la planète

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

académie Nancy-Metz
direction des services départementaux de l'éducation nationale Vosges
Éducation nationale

smd
Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges

PASSEZ AU DURABLE ÇA MARCHE ! 1er AU 7 AVRIL SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectif MOINS de déchets, PLUS de tri

88 AMV

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil Général VOSGES

La mobilisation citoyenne autour de l'environnement et du développement durable n'a rien perdu de son actualité.

Pour cette nouvelle édition de « Vosges le plus beau est avenir », les acteurs du département sont invités à réfléchir à l'alimentation durable et responsable et à mener une action sur ce thème.

Associations, collectivités, établissements scolaires, crèches, chambres consulaires, établissements publics ainsi que toutes les structures parties prenantes ont forcément une bonne raison pour se pencher sur cette problématique qui fait écho à tant de questions…

Sur quoi faire porter vos actions de sensibilisation ? Décryptage du sujet en quelques pistes…

Du champ à la fourchette, du goût pour la planète

Maintien des filières courtes et respectueuses de l'environnement

Maintenir une agriculture de proximité en soutenant les circuits courts permet d'apporter des réponses à la fois sur les plans économique, éthique et écologique : soutien des agriculteurs locaux, diminution du transport des marchandises, consommation de produits de saison…

Lorsque production locale rime avec production bio, ce sont des enjeux de santé publique qui sont déclinés en évitant les impacts des produits phyto-sanitaires sur les sols, les nappes phréatiques et la santé humaine.

Ces questions se posent bien évidemment aussi dans les potagers des particuliers : cultiver sain pour manger sain ou l'art de jardiner au naturel, voilà un autre axe à développer…

Nos choix de consommation

Consommer bio et local, mais aussi privilégier les produits du commerce équitable, retrouver le goût des aliments en privilégiant le « fait maison » aux plats préparés, consommer des produits de saison, autant de pistes sur lesquels nous pouvons tous travailler…

Le gaspillage alimentaire, cause européenne 2014…

Au vu des chiffres alarmants concernant ce problème, on comprend mieux tout l'intérêt de la mobilisation pour lutter contre ce phénomène…

En effet près de 50 % d'aliments sains seraient gaspillés chaque année dans l'Union européenne alors que dans le même temps un nombre toujours plus important de citoyens connaissent des situations de précarité.

L'action par la pédagogie, apprendre les gestes anti-gaspi, réinventer ses habitudes de consommation semblent indispensables pour arriver à réduire ce phénomène inquiétant…

Les actions éco-citoyennes portant sur d'autres thématiques, ainsi que les traditionnels nettoyages de printemps ont bien entendu toute leur place dans cette nouvelle édition de « Vosges le plus beau est avenir ».

Chaque action figurera dans un programme départemental qui sera mis en ligne sur le site www.vosges.fr/vosgesleplusbeau dès le mois de mars 2014, afin que chaque Vosgien qui souhaite prendre part à une action près de chez lui puisse accéder à l'information et devenir à son tour acteur de l'opération.

Vosges le plus beau est avenir...

du 29 mars au 6 avril 2014

Dossier de participation Édition 2014

Fiche à retourner avant le 8 février 2014

Nom de la structure porteuse du projet : _____

Type de structure (commune, communauté de communes, association, structure de collecte de déchets, établissement scolaire ou autre) :

_____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Nom des partenaires : _____

Nom du responsable de la structure : _____
(données non publiées)

_____

Fonction : _____

_____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nom du responsable de l'action : _____
(données publiées)

_____

_____

_____

Téléphone (obligatoire) : _____

Courriel : _____

Titre de votre opération **(obligatoire)** : _____

	Action n°1	Action n°2	Action n°3
Type d'action (chantier de nettoyage, exposition, conférence, visite guidée, autre)			
Lieu de l'action (le plus précis possible, préciser le site retenu)			
Date et horaires précis de l'action			
Estimation du nombre de participants adultes Estimation du nombre de participants enfants (<15 ans)			
Votre action est-elle réservée à un public particulier (écoliers, adhérents…) ? Si oui, lequel ?			

Vosges le plus beau est avenir...

Décrire précisément le contenu de votre opération : _____

_____

_____

_____

Info chantier :

IMPORTANT : dans le cadre d'un chantier de nettoyage, il est impératif de prévoir un lieu pour le regroupement des déchets récoltés, accessible aux camions de collecte, et de prévenir la structure assurant la collecte de vos déchets.

Lieu prévu pour le regroupement des déchets récoltés (adresse précise) : _____

_____

Structure de collecte de vos déchets : _____

J'ai prévenu ma structure de collecte des déchets et les participants à l'action apporteront les déchets « verre » « métaux » :

☐ à la déchetterie située _____ ☐ aux collecteurs situés _____

Et les piles ☐ au container « Côté pile » situé _____

Vos besoins pour cette action :

Communication :

Description	Quantité demandée
Affiche A5 à personnaliser	
Affiche A5 non personnalisable	
Affiche A3 à personnaliser	
Affiche A3 non personnalisable	

Matériel (fourni uniquement dans le cadre d'un chantier de nettoyage) :

Description	Quantité demandée
Paires de gants adultes (taille 10)	
Paires de gants enfants (< 15 ans) (taille 6)	
Sacs poubelles (50 litres)	

La promotion de chaque action devra également être assurée au niveau local par chaque organisateur.

Le Conseil général pourra adapter les quantités demandées en fonction des stocks disponibles.

Souhaitez-vous que votre action figure sur le site Internet du Conseil général ? ☐ Oui ☐ Non

Signature du responsable de la structure : date :

Vous pouvez télécharger ce dossier sur www.vosges.fr

Fiche à retourner complétée avant le 8 février 2014 à l'adresse suivante :
Conseil général des Vosges - Pôle Développement du Territoire - Mission Développement Durable
8 rue de la Préfecture - 88088 EPINAL CEDEX 9 - Tél : 03 29 29 89 86 – courriel vosgesleplusbeau@cg88.fr

Le rempotage

Qu'elle soit en pot ou en pleine terre, une plante a besoin d'espace et de matières organiques pour bien pousser. Parfois, les dimensions de son pot sont devenues inadaptées et la matière organique est épuisée ; la plante ne peut donc plus se développer correctement.

Le rempotage est alors la bonne alternative pour lui redonner de l'espace et lui apporter de la nouvelle « nourriture ».

Explication de Bruno, responsable pépinière dans une jardinerie du département.

Le rempotage, une opération indispensable au bon développement de la plante

Pourquoi rempoter ?

Si vous constatez que votre plante végète, qu'elle est plus sensible aux maladies, que ses feuilles jaunissent, que ses fleurs sont moins nombreuses ou plus petites, que ses racines colonisent l'ensemble de la motte ou sortent du pot, ou encore que son pot bascule… Il est temps de penser au rempotage ! Cette tâche facile et rapide lui permettra de retrouver une seconde jeunesse.

Quand remporter ?

La meilleure période pour procéder au rempotage est le tout début du printemps (le mois de mars), juste avant son entrée en phase végétative. Evitez absolument un rempotage hivernal, qui pourrait déclencher une reprise de la végétation, ou au moment de la floraison.

Stop au gaspillage alimentaire !

7 kilos d'aliments non consommés et 13 kilos de restes de repas ou de fruits et légumes abimés : ce sont en moyenne 20 kilos par personne jetés chaque année à la poubelle ! Un non-sens écologique, éthique et économique... qui coûte près de 400 € par an à un foyer de quatre personnes. Alors, comment changer ses habitudes et adopter les bons gestes ?

Lors de l'achat

- Rédigez une liste de courses ou le menu des repas de la semaine ne prend qu'un peu temps, et permet d'en gagner beaucoup au supermarché : ainsi, plus facile de s'y retrouver.
- Attention aux promotions : elles nous font souvent acheter plus que nécessaire.
- Choisissez les produits en fonction de leur date de péremption et en fonction du moment où vous pensez les préparer.

Dans le frigo

- Organisez votre frigo, c'est la garantie de ne rien laisser moisir derrière un pot de moutarde !
- Respectez la règle du premier déposé, premier sorti.

...A table !

- Veillez à ne pas avoir les yeux plus gros que le ventre : cela évite que des plats entiers partent à la poubelle.
- Le point commun entre du pain perdu et une soupe ? Ce sont tous les deux d'excellents moyens de ne pas gâcher des denrées qui paraîtraient bonnes à jeter.
- Des restes ? Le congélateur vous permet de stocker un plat déjà préparé.

Bon à savoir

La DLC (Date Limite de Consommation), à l'inverse de la DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale), peut être dépassée sans aucun danger pour la santé ! Elle figure par exemple sur les pâtes, les sirops, les biscuits, les épices, le café...

Envie d'agir ? Le Smd vous donne conseils et astuces sur www.smdvosges.com

11 rue Gilbert Grandval 88000 Epinal
tél. 03 29 34 36 61 - fax 03 29 34 03 02
www.smdvosges.com

Objectif MOINS de déchets, PLUS de tri

smd Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges

fiche hiver 2013-2014

Le rempotage

Comment rempoter ?

Le pot

Choisissez un pot d'un diamètre supérieur à l'ancien contenant, proportionnel au feuillage. Privilégiez un pot plus lourd, en terre cuite, pour une meilleure stabilité de l'ensemble. Veillez à ce que le fond du pot soit percé afin d'éviter une stagnation de l'eau lors de l'arrosage.

Le mélange

Mettez au fond de votre pot, sur une hauteur de 3 à 5 cm, du gravier ou des billes d'argile afin de faciliter l'évacuation des excès d'eau. Complétez avec du terreau ou un mélange adapté à votre plante.

Le « déménagement »

Dépotez votre plante en veillant à ne pas abimer les racines. Supprimez celles qui sont fragilisées ou mortes. Placez la motte au milieu du pot et complétez les espaces libres, entre la motte et les parois du pot, avec le reste du mélange en tassant bien afin de ne pas laisser de poches d'air. Tassez et arrosez.

Et le sufaçage c'est quoi ?

Certaines plantes sont trop volumineuses ou leur pot trop lourd pour être manipulé ; aussi, le rempotage est impossible. La solution est le surfaçage. Cette opération, qui peut être renouvelée tous les ans (en février ou mars), consiste à changer le terreau situé en surface par un nouveau mélange, sans démotter la plante. Il vous suffit de gratter le dessus de la motte (sans abimer les racines), d'enlever le plus possible de terre et de la remplacer par un mélange de terreau et de compost. Tassez et arrosez.

ASTUCE

Il est souvent indispensable de rempoter les nouvelles plantes que vous achetez en jardinerie ou en grande surface. En effet, elles sont cultivées dans des mélanges de tourbe pure (ou presque) pauvres en éléments nutritifs. Elles ont également souvent atteint leur taille maximum et sont à l'étroit dans leur pot.

Pour toujours plus de conseils, n'hésitez pas à vous adresser à des professionnels.

Le smd s'engage contre le gaspillage alimentaire

STOP au GASPI !

2013 a été déclarée « année de la lutte contre le gaspillage alimentaire ». L'objectif fixé est de diminuer par deux ce gaspillage d'ici 2025.

Le Syndicat Mixte pour la gestion des Déchets (**smd**), qui gère le traitement des déchets ménagers collectés dans les Vosges, agit également pour sensibiliser les Vosgiens à la réduction de leur production de déchets.

Une production estimée à 425 kg par an et par personne, dont 20 à 30 kg de produits encore emballés ou non consommés.

Gaspiller, c'est dépassé !

Rejoignez nous sur facebook

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

smd Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges

Conception pôle communication Smd - novembre 2013.

Les puéricultrices, spécialistes des soins de la petite enfance

Les puéricultrices ou auxiliaires de puériculture du Conseil général conseillent et accompagnent les familles dans la protection et la promotion de la santé et du bien-être de leurs enfants. Elles ont également un rôle éducatif et préventif. Elles participent à la surveillance et à la protection des mineurs en danger.

Ecoute, conseil, prévention, orientation et protection

Les visites de naissance à domicile

Les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil général proposent systématiquement une visite de naissance à domicile à toutes les familles lors de l'arrivée d'un enfant. « *Le passage à la parentalité est un cap difficile. Il est indispensable que ces nouveaux parents prennent confiance en eux et créer leur propre modèle familial*» explique Agnès Meyer-Bisch puéricultrice depuis 15 ans au sein de la Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale (MSVS) d'Epinal. « *Nous sommes en quelque sorte le phare qui les aide à se repérer dans leur nouvelle vie qui commence*» ajoute Michèle Mayaux, puéricultrice à la MSVS de Vittel.

Les consultations en centre PMI

Les puéricultrices accueillent les nourrissons et leurs familles en centre PMI lors des visites auprès des pédiatres. Elles procèdent aux premiers examens (pesées, mesures…) et questionnent les parents sur l'alimentation, le sommeil, le mode de garde de leur enfant….

Les examens psychomoteurs en maternelle

Elles interviennent en école maternelle pour rencontrer tous les enfants de moyenne section afin de dépister d'éventuels troubles (langage, audition, vision, évolution personnelle…)

L'animation dans des lieux d'échange

Certaines puéricultrices peuvent animer des rencontres avec les familles dans des Lieux d'Accueil Parents-Enfants (LAPE) ou dans des centres sociaux. Tous les sujets préoccupant les parents y sont abordés. « *Les parents apprennent à accepter qu'ils ont le droit d'être des parents imparfaits !* » explique Agnès. « *L'essentiel est de profiter et faire profiter les autres de son expérience* ».

Les visites aux assistantes maternelles

Même si aujourd'hui cette compétence est confiée à un prestataire extérieur (ADAVIE), certaines puéricultrices visitent encore les domiciles des assistantes maternelles afin de renouveler leur agrément, d'observer et d'évaluer le lieu d'accueil ou de détecter d'éventuelles défaillances.

Des compétences humaines multiples

Les puéricultrices interviennent sur l'aspect santé et éducation de l'enfant, mais également sur l'aspect psychologique de la famille et notamment de la maman. « *En cas de dépression post Partum, nous devons être à leur écoute, les rassurer et apaiser leurs angoisses*» explique Agnès. Le sens du contact et de l'observation sont primordiaux. « *Nous proposons des pistes d'amélioration afin que les familles trouvent leurs propres repères*» ajoute Michèle. Parfois, les puéricultrices doivent mettre de côté leurs propres convictions afin d'apporter la recommandation la plus adaptée. Il est indispensable qu'elles sachent prendre du recul face à certaines situations délicates. En cas de suspicion de problème au sein d'un foyer, elles en réfèrent à leurs collègues afin de mettre éventuellement en place une intervention. «*Heureusement, nous sommes entourées et soutenues par une équipe de collègues bienveillantes* » confie Michèle.

Les études

Les diplômes requis vont du Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture au Diplôme d'Etat d'infirmier, puéricultrice. Pour l'obtenir, il faut réussir le concours d'admission dans une école de puériculture.

Les chiffres clés

35 puéricultrices, auxiliaires et infirmières travaillant au sein des MSVS (74%) ou de la Maison de l'Enfance et de la Famille (MFE)

Auxiliaire puéricultrice à la Maison de l'Enfance et de la Famille

Rencontre avec Sylvie Richard, auxiliaire de puériculture depuis 8 ans à la Maison de l'Enfance et de la Famille (MEF).

Dix bout'choux, âgés de 0 à 5 ans, sont actuellement accueillis à la pouponnière de la MEF. Confiés par leur famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance, ces enfants sont pris en charge par une équipe de 14 personnes (auxiliaires de puériculture, aide médico-psychologique, éducateur de jeunes enfants, psychologue et maîtresse de maison). « *Ces enfants nous sont confiés temporairement (de quelques semaines à quelques années) en attendant que leur situation familiale se stabilise ou qu'ils soient placés en famille d'accueil* », explique Sylvie. Pour se construire et devenir autonome, ils doivent grandir au sein d'un foyer sécurisant et sécurisé où leur santé, leur éducation, leur développement social et culturel et leur épanouissement personnel sont pris en compte. « *Nous essayons de recréer un milieu familial, joyeux et éducatif pour qu'ils retrouvent une certaine stabilité affective* », ajoute t-elle. 24h sur 24, 7 jours sur 7, l'équipe de la MEF doit rester attentive aux comportements des enfants afin de les aider à surmonter les épreuves qu'ils ont traversées au sein du cercle familial.

Sapeurs pompiers

Inaugurations en série

A quelques semaines d'intervalle, deux bâtiments du Service Départemental d'Incendie et de secours (SDIS) ont été inaugurés en présence de nombreuses personnalités.

Centre de première intervention de Clézentaine

Clézentaine : un centre de première intervention tout neuf

Il y a quelques mois, les 13 sapeurs-pompiers de Clézentaine placés sous l'autorité du Caporal-chef Didier Jurion se sont installés, route de Deinvillers, dans leurs nouveaux locaux.

Parfaitement fonctionnel, ce centre de première intervention d'une surface de 120 m², comprend un hall d'entrée, une salle de cours, un foyer, un bureau doté d'un standard, un local de rangement, des vestiaires et des sanitaires. A l'extérieur, une remise de 35 m² permet d'abriter les véhicules.

5 communes couvertes

« Nous effectuons une trentaine d'interventions par an et couvrons 5 communes (Clézentaine, Hardencourt, Fauconcourt, Deinvillers et Saint-Maurice-sur-Mortagne) » souligne le caporal-chef Didier Jurion. Pour financer cette opération le Syndicat Intercommunal pour la reconstruction de bâtiment de services incendie du secteur de Rambervillers a bénéficié du soutien financier de l'Etat (100 000 €) et du Conseil général (113 585 €).

Des secours à moins de 10 km des habitants

Et comme le rappelle Dominique Peduzzi, Conseiller général et Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : « En choisissant de financer à 50% les travaux de construction ou de réhabilitation des casernes, l'Assemblée départementale réaffirme sa volonté de mailler le territoire en permettant à chaque bassin de vie vosgien de disposer d'une équipe de secours à moins de 10 km ».

Le centre de secours principal de Saint-Dié-des-Vosges restructuré

C'est dans le même esprit, que le centre de secours principal de Saint-Dié-des-Vosges a été restructuré. Situé 7, rue de l'Université, le bâtiment avait déjà fait l'objet d'une première tranche de réhabilitation en 2008. La 2e tranche qui vient de s'achever a permis l'aménagement de 460 m² de locaux dédiés à l'administration. Une subvention de 265 000 € a été octroyée par l'Assemblée départementale.

Gérardmer

Le centre d'exploitation principal opérationnel

D'importants travaux de rénovation ont été réalisés au centre d'exploitation principal de Gérardmer situé 49, bd d'Alsace.

En 4 ans, 325 000 € ont été investis par le Conseil général, propriétaire des lieux pour remettre à neuf ce centre où travaillent 19 agents chargés de l'entretien de 321 km de routes départementales. Ces crédits ont permis d'aménager l'intérieur du bâtiment (réfectoire, vestiaires, sanitaires) et les espaces extérieurs (installation d'une station de carburant, d'une fabrique de saumure, d'un box pour les matériaux, pose d'une clôture, d'un portail et d'enrobé dans la cour).

Priorité à la sécurité

Voilà qui devrait permettre aux agents de gagner en efficacité et en réactivité. Des agents qui, tout au long de l'année, interviennent pour boucher les nids de poule, réparer la chaussée, faucher les talus, curer les fossés, poser des panneaux de signalisation, déneiger ou sécuriser les routes lors d'accidents ou de catastrophes naturelles. Car, comme le rappelait Yvon Eugé, Vice-président délégué aux routes lors de l'inauguration du centre de Gérardmer : « *offrir aux usagers un réseau routier sécurisé en toute circonstance et quelle que soit la saison, constitue, pour le Conseil général, une priorité. Et pour satisfaire cet objectif, les agents ne ménagent pas leurs efforts. Leur travail permet à chacun d'entre nous de circuler en toute tranquillité sur les routes vosgiennes.* »

Le Conseil général est donc attentif à ce que les outils nécessaires à l'accomplissement de ces missions de service publics soient mis à la disposition des agents des 3 Unités Territoriales qui ont à gérer 3230 km de routes départementales.

Bertrimoutier et Maxey-sur-Meuse enrubannées

Deux communes vosgiennes se sont vues décerner en septembre dernier « les Rubans du Patrimoine »

Cette distinction attribuée par la Fondation départementale du Patrimoine et la Fédération départementale du Bâtiment récompense les actions mises en œuvre par les communes et structures intercommunales pour restaurer et préserver leur patrimoine bâti.

L'église de Bertrimoutier restaurée

C'est en 2007 que les élus et les habitants de la Commission syndicale des sept communes de la grande paroisse ont décidé d'engager des travaux de restauration sur l'église Saint Jacques de Bertrimoutier. Déjà dégradé durant la 1ère Guerre mondiale, cet édifice du XVIIe siècle avait en effet beaucoup souffert lors de la tempête de 1999. Après la rénovation de la toiture et des installations électriques réalisée en 2008, puis celle des façades effectuée en 2009, les surfaces intérieures ont, à leur tour, été entièrement restaurées en 2010. Au total : 648 894 € ont été investis dans l'opération à laquelle l'Etat, la Région, le Conseil général et la Fédération départementale du Bâtiment ont apporté leur soutien financier. Ces subventions d'un montant de 233 099 € sont venues s'ajouter aux 21 620 € de dons versés dans le cadre d'une souscription lancée par la Fondation du Patrimoine.

La halle de gare de Maxey-sur-Meuse rénovée

Le bâtiment construit à la fin du XIXe siècle le long de la ligne de chemin de fer qui reliait alors Neufchâteau à Pagny-sur-Meuse est devenu propriété communale en 1970. Utilisé durant 30 ans pour stocker le sel de déneigement, l'édifice avait subi d'importants dégâts. Outre les murs rongés par le sel et la charpente abîmée par les insectes et l'humidité, les auvents et bardages étaient très endommagés. Pour rénover l'édifice, la commune a dû ainsi investir 46 615,76 €. Avec cette somme, tout a été refait : les charpentes, la couverture, la zinguerie, les façades, les bardages, les châssis vitrés et les menuiseries. Une pompe à bras manuelle datant des années 1980 (aujourd'hui exposée dans la halle) a également été restaurée. Là encore, le Conseil général a soutenu le projet en allouant environ 13 000 € d'aides.

→ Patrimoine

Le Conseil général et la fondation du patrimoine : deux partenaires engagés

Chaque année, le Conseil général consacre 20 000 € à la sauvegarde du patrimoine ancien, monumental et mobilier. Outre les restaurations de monuments et objets d'arts classés ou inscrits dotées à hauteur de 250 000 €, des sommes considérables sont également dédiées à la restauration du patrimoine non protégé.

En effet, le Conseil général soutient non seulement les actions engagées par les communes, mais aussi celles initiées par les particuliers au travers d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine chargée notamment de décerner des labels.

Depuis 2004, 108 chantiers de restauration (soit plus de 4,3 M€ de travaux) ont ainsi été labellisés par la délégation lorraine de la Fondation. Outre les avantages fiscaux inclus, l'obtention du label « Fondation du Patrimoine » permet aux propriétaires privés qui engagent des travaux de restauration extérieure (toiture, façades, huisseries…) sur des bâtiments présentant un intérêt patrimonial[1] (maisons, fermes, moulins, lavoirs…) de bénéficier d'une aide attribuée par le Département. Une quinzaine de chantiers est ainsi accompagnée chaque année par le Conseil général qui, en 10 ans, a versé pas moins de 288 556 €.

1 Pour être recevables, les édifices concernés doivent représenter un intérêt patrimonial évalué en fonction de l'ancienneté du bâtiment, de son intérêt architectural, historique et symbolique ainsi que de son état de conservation

Conseil général des Vosges
Direction du Développement Culturel, Tel. : 03 29 29 88 28

Fondation du Patrimoine
Délégation de Lorraine
62 rue de Metz
54000 Nancy
Tél. : 03 83 46 86 35
www.fondation-patrimoine.com
Délégué départemental : Jacky Fremont
Tél. : 03 29 08 40 22
Courriel : jackyfremont@wanadoo.fr

SOLID'ACTION, la solidarité en action

« Rien ne se perd, tout peut être réutilisé, servir, se transformer » : à partir de ce principe simple Robert Hovasse entouré d'une poignée de bénévoles a décidé en 2006 de créer à Raon l'Etape « Solid'action », une association ancrée dans l'économie solidaire et gérée comme une véritable entreprise…

À partir de vieux objets, Magali crée des œuvres d'art uniques

L'équipe

C'est à la périphérie de Raon l'Etape, dans une ancienne scierie située au cœur d'un quartier résidentiel verdoyant que l'association Solid'action s'est installée.
« *Sa vocation est avant tout sociale* » précise Robert Hovasse, son Président-fondateur. « *Nous employons 4 salariés qui travaillent 20h par semaine. Deux sont embauchés en contrat d'insertion, deux en Contrat à Durée Indéterminée (dont l'un bénéficie d'une aide de la Région). Ponctuellement deux personnes effectuent également des Travaux d'Intérêt Général* ».

Un supermarché de l'occasion

Là, sur 450 m², les salariés, encadrés par des bénévoles, s'activent 5 jours par semaine pour faire vivre ce véritable supermarché de l'occasion.
« *Nous débarrassons les particuliers qui souhaitent se séparer de matériels ou d'objets dont ils n'ont plus l'utilité. Nous vidons également des maisons pour le compte de notaires lors de successions* » souligne Robert Hovasse. Chaque jour, le camion de l'association sillonne donc les routes jusqu'à 50 km alentour pour charger du matériel. C'est ainsi que des milliers d'articles arrivent au 38, rue du Charmois. Tous sont soigneusement triés, testés, répertoriés, étiquetés (les produits de plus de 15 € sont même référencés sur ordinateur) avant d'être mis en vente dans les « boutiques » de l'association. Vêtements, chaussures, linge de maison, livres, vaisselle, électroménager, HIFI, télévision, décoration, jouets, mobiliers font ainsi le bonheur des familles modestes soucieuses de s'équiper à petit prix comme celui des chineurs, collectionneurs ou amateurs d'objets anciens ou insolites.

L'atelier relookage

Au fond de l'entrepôt, deux ateliers se côtoient : celui de Roberto (également trésorier de l'association) qui ponce, nettoie, prépare, répare des meubles destinés à l'atelier de relookage de Magali, « l'artiste » de l'association. Entre les mains expertes et talentueuses de cette diplômée des Beaux-Arts, placards, buffets, bahuts, commodes, tables, bureaux, chevets, bois de lit, se muent en œuvres d'art uniques… « *Cette activité est en plein essor* » précise Robert Hovasse en feuilletant « le book » de Magali sur lequel s'affichent quelques une de ses plus belles réalisations. « *Son carnet de commande est d'ailleurs rempli jusqu'à la fin 2014* » ajoute-t-il, très fier …

L'atelier couture

Non loin de là, Béatrice, responsable de l'atelier couture traite chaque année 15 tonnes de textile ! Dans son local, linge de maison et vêtements soigneusement empilés ou disposés sur des cintres attendent le chaland. Couturière accomplie, Béatrice réalise également de petits travaux de couture (ourlets, rideaux…) pour les particuliers. Ces prestations viennent, comme celles de Magali, alimenter les recettes de l'association qui fonctionne sans la moindre subvention ! Le cas est suffisamment rare pour être souligné.

Une gestion exemplaire

« *Les ventes et les prestations payantes que nous proposons comme les débarras de maisons facturés en fonction du volume de matériel récupérable permettent d'équilibrer les comptes* » précise Roberto, le Trésorier. « *Nous sommes également très attentifs aux frais de fonctionnement de l'association. Tous les travaux d'entretien, les réparations, aménagements qui ont jusqu'à présent été effectués dans les locaux mis à disposition par la Mairie de Raon l'Etape, ont été réalisés par les salariés et les bénévoles, avec la plupart du temps des matériaux de récupération* ». Et l'association qui vient de signer un bail emphytéotique de 25 ans avec la mairie de Raon l'Etape peut désormais envisager l'avenir avec plus de sérénité. D'autant que les projets de développement ne manquent pas ! Car, comme le résume le Président : « *Solid'action c'est d'abord une affaire de passion, la passion d'une action solidaire* ».

SOLIDACTION
38 rue du Charmois
La Trouche
88110 Raon l'Etape

Tél .: 03 29 60 49 81 (répondeur)
Courriel : hovasserobert.solidaction@neuf.fr

Horaires d'hiver :
les lundi, mardi mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h30

Paiement en ligne de la carte ZAP

Lancé fin juillet le dispositif de paiement en ligne de la carte connait un véritable succès… En effet, près de 35% des bénéficiaires ont déjà utilisé ce nouveau service. Plus d'un tiers des jeunes a ainsi commandé et payé sa carte Zap+88 via le site du Conseil général. Alors, soyez encore plus nombreux à vous connecter sur www.vosges.fr (rubrique jeunesse/carte Zap) ou via l'accès direct carte zap+88 pour profiter de cette fonctionnalité simple, pratique et rapide !

Olympiade des métiers : ouverture des inscriptions

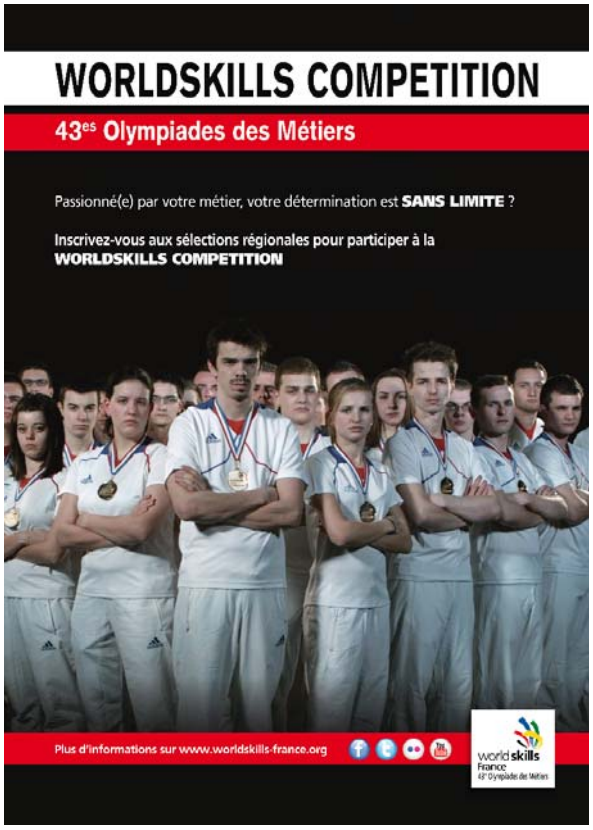
WORLDSKILLS COMPETITION
43es Olympiades des Métiers
Passionné(e) par votre métier, votre détermination est SANS LIMITE ?
Inscrivez-vous aux sélections régionales pour participer à la WORLDSKILLS COMPETITION
Plus d'informations sur www.worldskills-france.org
worldskills France

La 43e édition de l'Olympiade des métiers se tiendra du 10 au 16 août 2015 à Sao Paulo au Brésil. Mais déjà, en France comme partout dans le monde, les équipes se préparent…

Après une première étape de sélections régionales organisées dès cette année, les membres de l'équipe de France seront sélectionnés lors des finales nationales prévues à Strasbourg en janvier 2015.
Alors pourquoi pas vous ? Tentez votre chance, relevez le défi, révèlez vos talents, Inscrivez-vous sans tarder sur le site internet de WorldSkills France pour participer aux finales régionales.
Cette compétition s'adresse aux jeunes de moins de 23 ans (nés à partir du 1er janvier 1993) ou de moins de 26 ans (nés à partir du 1er janvier 1990) pour les métiers Manufacturing Team Challenge, mécatronique.
Aucun diplôme n'est requis, seul le talent compte !
En compétition 49 métiers répartis en 8 pôles : les métiers du végétal, de l'alimentation, de l'automobile, du bâtiment et des travaux publics, de la maintenance aéronautique et du câblage des réseaux très haut débit, de l'industrie, des nouvelles technologies, du service et de la maintenance.

www.worldskills-france.org

Podium

Art, littérature, sciences, sport, métiers d'art ou de bouche… Dans de multiples domaines, des Vosgiens se sont régulièrement distingués. « Vivre les Vosges ensemble » a choisi d'ouvrir ses colonnes à ceux qui portent haut les couleurs de notre département.

• **Théo Gazagnes**, joueur du SAS **Epinal**, a remporté la médaille d'or avec l'équipe de France universitaire de football lors des Universiades 2013 qui se sont déroulées à Kazan (Russie) du 6 au 17 juillet dernier.

• **Kevin Lavens**, jeune porte-drapeaux de **Thaon-les-Vosges** décoré de la médaille de porte-drapeaux.

• **Perrine Cama**, jeune **déodatienne** a représenté les Vosges au concours du meilleur apprenti pâtissier lorrain qui s'est déroulé en octobre à Metz. C'est après avoir décroché son CAP pâtisserie et terminé major de sa promotion que Perrine a été sélectionnée.

• **Philippe Morin**; Originaire de **Bruyères**, Docteur en physique pour sa thèse intitulée « Nouveaux systèmes de contrôle de la polarisation de la lumière par effets non linéaires dans les fibres optiques » soutenue le 16 juillet 2013, à l'Université de Bourgogne - Dijon.

• **Apolline Thomas**, élève de 2nde au lycée Jules Ferry de **Saint-Dié-des-Vosges**, classée à la 3e place régionale du « défi étymologique des langues anciennes » dans la catégorie grec ancien.

Si vous connaissez des Vosgiens susceptibles d'être mentionnés dans cette rubrique, n'hésitez pas à le faire savoir à la rédaction de « Vivre les Vosges ensemble » par téléphone au 03 29 29 87 30 ou par courriel (publication@cg88.fr) avant le 20 janvier 2014 pour une parution dans le numéro de printemps.

Ils ont gagné le livre «Vosges, carnet d'aquarelles»

Le mot mystère caché dans le jeu publié dans le numéro de cet automne était FIXARY. A l'issue d'un tirage au sort effectué le 7 novembre par Maître Fleschen, huissier de justice à Epinal parmi les 422 bonnes réponses reçues, ont été déclarés gagnants :

Arlette AMAND (POMPIERRE) ; Franck BALLAND (LEPANGES-SUR-VOLOGNE) ; Alzemira BARRIER (POMPIERRE) ; Claude BEGEL (DOCELLES) ; Dominique BODAINE (SAINT-DIE-DES-VOSGES) ; Christian BOGARD (POMPIERRE) ; Chantal BROUTIN (CONTREXEVILLE) ; François BRUNNER (DOCELLES) ; Marguerite CIVALLERI (CORNIMONT) ; Isabelle CLAVIER (POMPIERRE) ; Cyril DANIEL (FAYS) ; Hubert DAVAL (REMIREMONT) ; Frédéric DEBRIENNE (POMPIERRE) ; Jacqueline DEFRANOUX (GERARDMER) ; Marie-Paule DELON (GERARDMER) ; Anthony FOISSOTTE (SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT) ; Annie GADAUD (POMIERRE) ; Annick GROSSI (ARCHES) ; Colette GURY (NEUFCHATEAU) ; Patrick HATON (ARCHETTES) ; Gérard JUILLOT (TAINTRUX) ; Jean-Aimé KAYSER (CONTREXEVILLE) ; Françoise KRONENBERG (EPINAL) ; Cécile LASSAUSSE (UXEGNEY) ; Annie LESCAN (DOMBROT-LE-SEC) ; Michael LIBRY (BRUYERES) ; Antoine LOSIO (GERARDMER) ; Michel LUEZAS (CHAVELOT) ; André MATON (SAINT-DIE-DES-VOSGES) ; Gilles NOIRIEL (RAMECOURT) ; Rémy OFFRET (VILLE-SUR-ILLON) ; Isabelle OHLING (THAON-LES-VOSGES) ; Mélodie PAQUERON (GOLBEY) ; Philippe PATERNOTTE (MARTIGNY-LES-BAINS) ; Joséphine PEDUZZI (SAINT-AME) ; Jean-Claude PETIT (BASSE-SUR-LE-RUPT) ; Odile PIERRE (DOMMARTIN-LES-REMIREMONT) ; Maryvonne PIRA (RAMBERVILLERS) ; Nadine PIRASTU (LE SYNDICAT) ; Claude RENAUX (SAINT-DIE-DES-VOSGES) ; Albert ROUSSEL (RAMONCHAMP) ; Evelyne ROZOT (UXEGNEY) ; Christelle SIBLOT (EPINAL); Hélène THIEBERT (DOMVALLIER) ; Jean-Claude THIRIET (SAINT-NABORD) ; Annie THOMAS (GERARDMER) ; Monique THOMAS (EPINAL) ; Céline TOUSSAINT (VAGNEY) ; Justine VENIER (LAMARCHE) ; Monique VIRY (LA BRESSE).

Bravo à tous !

Trouvez le mot mystère

et gagnez le livre « Saint Nicolas et les enfants perdus » de Christine Naumann-Villemin et Marion Duval

Repérez les 8 lettres dans les cellules étoilées, remettez-les dans le bon ordre et découvrez le mot mystère défini ainsi : «un fauteuil tout terrain pour personne à mobilité réduite».

[Avant le 31 janvier]

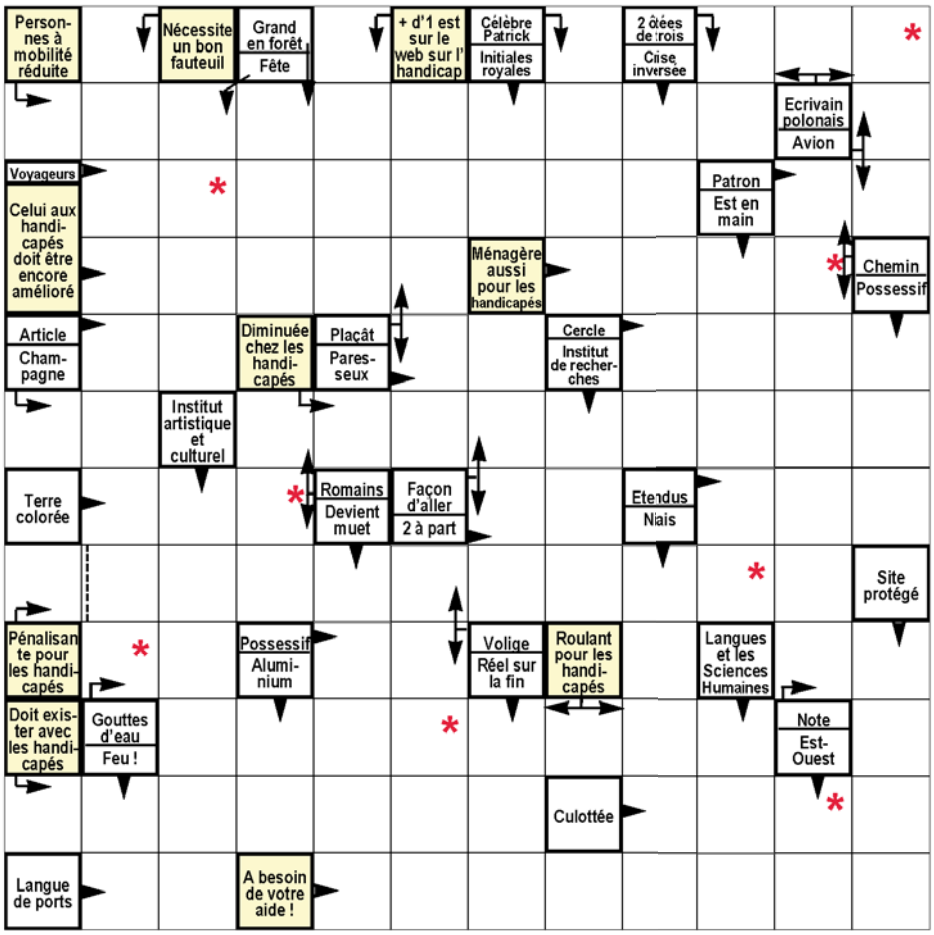

LE MOT MYSTERE est :

☐☐☐☐☐☐☐☐

JEU CONCOURS

Trouvez le mot mystère et gagnez le livre « Saint Nicolas et les enfants perdus » de Christine Naumann-Villemin et Marion Duval

Envoyez votre réponse sur carte postale ou sur papier libre avant le 31 janvier 2014 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) au Conseil général des Vosges – Direction de l'Information, de la Communication et du Marketing - 8, rue de la Préfecture - 88088 Epinal cedex 9 - en indiquant en lettres capitales vos nom, prénom et adresse précise.
50 bonnes réponses seront tirées au sort et gagneront le livre « Saint-Nicolas et les enfants perdus» de Christine Naumann-Villemin et Marion Duval d'une valeur de 14 €.
Ce concours est ouvert à toutes les personnes qui reçoivent le magazine «Vivre les Vosges ensemble » dans leur boîte aux lettres à l'exception des élus et du personnel du Conseil général des Vosges. Il est par ailleurs limité à une seule participation par foyer (même nom, même adresse).
Le règlement est déposé chez Maître Fleschen, huissier de justice, 26 rue Thiers à Epinal. Il peut être envoyé gratuitement sur demande adressée au Conseil général des Vosges, Direction de l'Information, de la Communication et du Marketing, 8, rue de la Préfecture – 88088 Epinal Cedex 9 et être consulté sur le site Internet www.vosges.fr.

Recettes d'hiver

De Laure HAYOTTE, second de cuisine et Olivier TROMPETTE, chef de cuisine au collège Clémenceau d'Epinal

Crumble de saumon et fenouil braisé

Préparation : ?? mn **Cuisson :** ?? mn

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- 6 pavés de saumon
- 150 g beurre
- 150 g chapelure
- 20 g d'amandes concassées
- 20 g de noisettes concassées
- 20 g de noix concassées
- Combien de Fenouil ?
- 2 échalotes
- 1 gousse d'ail
- 1 oignon
- Aneth
- Persil
- Sel, poivre
- 1 jus de citron
- 1 filet d'huile d'olive

Préparation du crumble

Mélangez le beurre ramolli avec la chapelure, les amandes, les noisettes, les noix, les herbes, l'ail, les échalotes, le sel, le poivre et le jus de citron.
Disposez les pavés de saumon dans un plat et recouvrez-les de crumble.
Arrosez d'un filet d'huile d'olive.
Cuisez au four à 180 °C pendant 15 à 20 min.

Préparation du fenouil braisé

Cuisez à la vapeur puis faites dorer à la poêle avec du beurre et un mélange d'oignon, échalote et ail ciselés. Salez et poivrez.

Tiramisu au pain d'épices et orange

Préparation : ?? mn **Cuisson :** ?? mn

Ingrédients (pour 6 personnes) :

- Xx oeufs
- 500g de mascarpone
- 180g de sucre glace
- 100g de sucre en poudre
- 12 tranches de pain d'épices
- 4 oranges
- Du cacao en poudre

Préparation

Lavez une orange, pelez-la à vif, coupez-la en petits morceaux. Mettez-les dans une casserole avec le sucre en poudre et 10 cl d'eau. Portez à ébullition puis baissez le feu et laissez confire 15 min. Séparez le blanc des jaunes d'œufs. Fouettez les jaunes avec le sucre glace jusqu'à ce qu'ils blanchissent puis ajoutez le mascarpone. Mélangez bien.
Pressez le jus des oranges restantes, portez à ébullition puis versez dans une assiette creuse et laissez refroidir.
Montez les blancs en neige. Incorporez-les à la préparation au mascarpone puis ajoutez les quartiers d'oranges confits.
Trempez les tranches de pain d'épices dans le jus d'orange, disposez-les au fond d'un plat.
Recouvrez d'une couche de crème au mascarpone et montez ainsi de suite le tiramisu.
Terminez en poudrant de cacao. Placez-le au frais minimum 2 heures.

Une heure avec Séverine Crouvezier

Les façonniers du textile se battent au centime près

On sait trop peu qu'à Gérardmer, non loin des stars du linge de maison (Linvosges, Garnier-Thiébaut, Jacquard Français, Hans) chez qui les touristes se bousculent, les ennoblisseurs textiles du Costet Beillard et des Granges Bas sont aujourd'hui encore parmi les tout premiers français. Installées depuis plus d'un siècle au bord de la Cleurie et de ses eaux agressives, héritières des blanchisseurs sur pré, ces entreprises familiales discrètes sont des façonnières. Il en reste quatre. Coup d'œil sur l'une d'entre elle, Crouvezier-Développement. Rencontre avec sa jeune patronne, Séverine Crouvezier, jeune géromoise âgée de 36 ans. Et constat, froid, du fragile équilibre d'une PMI, riche d'un savoir-faire ancré dans un territoire, qui ennoblit 25 millions de mètres de tissus par an pour un prix moyen de 30 centimes d'euro le mètre !

Ingénieur agroalimentaire à la tête d'une équipe d'une quarantaine de personnes chez un grand de la distribution dans le midi, Séverine accepta en 2006 de relever le challenge familial. Retour parmi les siens, donc, en Perle des Vosges où elle est née. Intelligente, battante, lucide, elle représente désormais la sixième génération des Crouvezier au Costet Beillard. Depuis, gardienne de la mémoire familiale, elle se bat pied à pied pour assurer et développer le chiffre d'affaires (8 millions d'euros) et le devenir d'une communauté de travail de 54 salariés.

Tuer le peu de textile qui nous reste ? Reconstruite et modernisée à la suite d'un incendie en 1995, avec l'aide du Conseil général, Crouvezier a changé de dimension. Travaillant sur des tissus écrus, qui proviennent hélas aujourd'hui à 95% des importations asiatiques, l'entreprise désencolle et blanchit mais assure aussi la teinture et l'impression. Destination des produits, via la confection : l'hôtellerie-restauration, les hôpitaux, les fabricants de couettes.

Gros volumes, petits prix

Telle est la règle du métier. «Avec ça, on passe» dit Séverine, qui négocie chaque marché avec une âpreté toute montagnarde (récemment face à un Indien…). «*On se bat au centime près. C'est bien simple*» ajoute-t-elle, «*depuis que je suis là, je ne cesse de baisser mes prix !*». La facture de gaz de l'entreprise qui pèse 15 % du chiffre d'affaires prend, elle, quelque liberté (+30% en quelques années). Jusqu'où ? On mesure ici la précarité non seulement de ce type d'activité industrielle de niche, mais plus généralement d'une grande part de l'industrie française qui dégage des marges trop faibles. Trop faibles pour investir, innover, valoriser ses prestations, « marketer » ses produits, mieux rémunérer ses salariés.

Guerre des normes. Et puis, il y a les normes. Ici, au Costet Beillard, Séverine doit respecter des normes anti-pollution de plus en plus strictes, durcies, draconiennes. Elle le comprend. Mais jusqu'où ? «Je demande du temps» dit-elle. Les analyses de rejets sont cauchemardesques. Quelques microgrammes de molécules dangereuses, des nonylphéniles, étrangères à l'activité de l'entreprise, doivent être éliminées entièrement. Personne ne connaît le procédé, mais il faut le faire quand même. Explication: les tissus écrus importés qu'elle reçoit, et sur lesquels elle travaille, en fourmillent… sans que quiconque s'en soucie! Heurs et malheurs d'une PMI. «Parfois», s'exclame Séverine, «je me sens un peu seule.».

Un regret, Séverine? Non. Elle a certes quitté le midi et la relative insouciance de ses 30 ans pour le difficile combat de l'entreprise et le rude hiver de l'industrie textile vosgienne. Mais elle est, au fond d'elle-même, assez fière d'avoir relevé le défi de l'héritage familial, dans un repli d'une vallée de la Cleurie, et consciente d'assumer aujourd'hui sa part dans le destin d'un groupe humain de plusieurs centaines de personnes. Un groupe qu'elle connait et affectionne depuis son enfance, dont elle est plus que jamais solidaire.

Claude Duvoid

Les quatre saints de la forêt...

Aux portes de la cité romarimontaine, partez à la découverte du massif du Fossard au cœur de la montagne aux quatre saints…

Débutez votre balade en suivant le sentier balisé chevalet bleu en direction du vieux Saint-Amé. L'ancien prieuré du Saint-Mont domine les deux vallées. A 672 mètres d'altitude, depuis la chapelle, profitez du sublime panorama qui transporte au-delà des horizons des Ballons de Servance et d'Alsace. En poursuivant par le sentier balisé losange jaune, vous franchirez le Pont des Fées qui rejoint une étroite vallée et un passage des moines. Vous voilà dans la forêt du Fossard, somptueuse et divine forêt aux sous-bois ouatés, véritable refuge d'animaux, de plantes sauvages… et d'anciens prieurés. Vous pourrez y découvrir les anciennes ruines de la ferme Saint-Arnould et le monolithe de Kerlinquin, colossal bloc de grès classé monument historique. A la croisée des chemins, le sentier (chevalet bleu) vous mènera vers la chapelle Sainte-Sabine et sa fontaine…Continuez votre route en empruntant les larges chemins forestiers descendant vers la vallée. Poursuivez par le sentier balisé triangle rouge jusqu'à l'Epinette puis rejoignez votre point de départ par le chemin dit « Dierterlin » à travers la forêt vers les Hautes-Fontaines et la cascade de Saint-Romary.

L'écomusee de la brasserie de Ville-sur-Illon

Depuis plus de 4 siècles, Ville-sur-Illon, peut se targuer d'être sous la bienveillante protection du roi de la bière, Gambrinus et de Saint-Arnould, patron des brasseurs lorrains. Son écomusée invite les visiteurs, à travers un parcours initiatique, à découvrir l'alchimie de la bière et ses procédés de fabrication … et à déguster, avec modération, pour découvrir ses différentes fermentations.

histoire

Situé à 5 kilomètres de Dompaire à l'ouest d'Epinal, Ville-sur-Illon est un petit bourg d'environ 520 âmes. Depuis le 17e siècle, il est imprégné par la riche histoire de ses brasseurs. La présence de son eau pure et abondante a été déterminante dans le choix du lieu d'implantation de la brasserie. Elle a connu son âge d'or entre 1877 et 1950. La brasserie a produit jusqu'en 1956 une bière qui a contribué au renom des brasseries lorraines.

Une succession de brasseurs

Jean Ducan, au service de l'aubergiste Claudon Voyriot, a été le premier à élaborer ses bières en 1627, mais c'est surtout au 19e siècle que les brasseries se sont multipliées avec Maudru, Michel, Thouvenot, L'Hôte.

Jacques Lobstein, originaire de Brumath, arrivé en 1877, a créé, dès 1887, la Brasserie Vosgienne devenue après 1900 la Grande Brasserie et Malterie Vosgienne.

Une brasserie en quête de productivité et de diversité

Après moult modernisations tant sur l'électricité, les groupes de froid, la réhabilitation des caves dans les années 1930, une nouvelle salle de brassage à 4 chaudières en cuivre a été construite en 1931. Le soutirage1 et l'embouteillage ont eux aussi été rénovés.

A cette époque la production de bière atteignait 46 000hl/an. Dès 1920, la brasserie a développé la production des panachés, des limonades et des sirops (10 000hl/an en 1930).

Les quatre saints de la forêt

Départ
Parking de la Gendarmerie à Saint-Etienne-les Remiremont

Distance
11 km

Durée
4h

Balisage
Chevalet bleu, losange jaune et triangle rouge

Difficulté
Aucune, mais conseillée aux bons marcheurs

Le balisage

Les circuits pédestres sont balisés par des panneaux directionnels et des symboles de couleur et de forme géométrique, posés par les sections du Club Vosgien, les Syndicats d'initiative, l'Office National des Forêts. Ces marques rendent le massif et la plaine accessibles aux promeneurs et randonneurs. Les sentiers de Grande Randonnée balisés par le Club Vosgien sont matérialisés par des rectangles monocolores.

info@club-vosgien.com
www.club-vosgien.com

Carte IGN : IGN Top 25 3519
OT – Remiremont – Plombières-les-Bains

Ces informations n'ont pas vocation à remplacer des cartes topographiques, topo-guides ou autres publications locales que nous vous invitons à vous procurer.

Source des informations :
Vosges Développement, guide « Promenons-nous dans les Vosges » - Rédacteur-photographe : Olivier Frimat, Lézards Création

Conseil Général VOSGES

L'écomusee de la brasserie de ville-sur-illon

L'après-guerre sonne le glas de la Grande Brasserie

Dés 1956 la production de bière, puis celle du malt en 1966 et enfin celle des boissons gazeuses en 1975 ont été stoppées, alors que 33 personnes étaient encore employées à la brasserie.

LES DATES CLES

- 1900 : Construction de la malterie
- 1900/1910 : Modernisation des sources d'énergie (vapeur et électricité)
- 1920/1930 : Modernisation des caves de fermentation et de garde (remplacement progressif du bois par l'aluminium) – récupération du Co2 pendant la fermentation.
- 1930/1937 : Nouvel embouteillage – nouvelle salle de brassage
- 1956/1975 : Extinction progressive des productions à la brasserie

La bière : toute une technique

Blonde, brune, ambrée… du Nord de l'Alsace ou de la Lorraine, fruitée ou épicée, douce ou corsée… Chaque bière a sa particularité et son brasseur ses secrets ! Néanmoins la fabrication de la bière suit 4 étapes incontournables (qui sont encore aujourd'hui les mêmes).

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Ecomusée de la Brasserie de Ville-sur-Illon
48 Rue de Mirecourt
88 270 Ville-sur-Illon
A 5 kilomètres de Dompaire entre Vittel et Epinal
Tél/Fax : 03 29 36 58 05
Courriel : contact@musee-vosgien-brasserie.asso.fr
Site Internet : www.musee-vosgien-brasserie.asso.fr/
Ouvert tous les jours (sauf lundi) du 1er mai au 31 octobre de 15h à 18h (visites guidées de 15h à 16h30) – Toute l'année sur rendez-vous

Conseil Général VOSGES

→ Natur'images 2014

Sous le signe des ailes

La 8e édition du Festival « Rencontres Natur'images » se déroulera, les 5 et 6 avril, à la Maison de la Nature et dans tout le village de Tignécourt, près de Monthureux-sur-Saône. Au fil des ans, cette manifestation soutenue par Conseil général est devenue un rendez-vous incontournable pour les passionnés de nature et de photographie, qui y affluent, de toutes les régions de France et des pays voisins.

L'oiseau au coeur

L'édition 2014 sera placée sous le signe de l'oiseau, grâce à un partenariat avec la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), qui présentera une grande exposition extérieure, intitulée, « L'oiseau au cœur ». S'y ajouteront, 20 autres expositions intérieures très diversifiées, du martin-pêcheur aux papillons, de la grande aigrette au sabot de Vénus, en passant par les « toiles filantes », le blaireau et le club de Digiscrap local.

De grands noms de la photographie naturaliste…

Certaines sont l'œuvre de grands noms de la photographie naturaliste, comme Ghislain Simard, Vosgien d'origine et spécialiste mondial de la photo d'insectes en vol, Stéphane Hette, récent invité de la Maison Européenne de la Photographie à Paris, Jacques Gillon et ses oiseaux d'Aquitaine ou Fabrice Cahez et son « cher » renard…

… et de nombreux passionnés

Comme Benoît Renevey et ses magnifiques paysages du Jura, Rémi Masson et ses silures ou Sébastien Lamadon et ses fleurs toute en douceur, viendront apporter leur touche de passion à ce programme éclectique. Deux jeunes photographes suisses, Etienne et Sébastien Francey, seront également mis à l'honneur avec une exposition et une projection.

Découverte sonore dans une yourte

Une autre nouveauté sera la présence d'une yourte vosgienne de Les Voivres, sous laquelle les oreilles apaisées pourront se délecter des paysages sonores en multiphonie, de Fernand Deroussen et Marc Namblard.

Les sorties nature, avec la LPO et Oiseaux-Nature, et la découverte des patrimoines bâtis avec les Syndicats d'Initiatives, compléteront avantageusement le programme, ainsi que la présence de stands d'accessoires optiques et photographiques, du magazine « Image et Nature » et de producteurs locaux.

La proximité des artistes et leur disponibilité pour répondre aux questions et échanger sur leurs pratiques, constituent un des « plus » pour cette manifestation par rapport à d'autres, beaucoup moins « familiales ».

Des projections en haute définition

Vendredi 4 avril à 20h30 : Soirée d'ouverture du festival à la Maison Pour Tous de Monthureux-sur-Saône

Au programme :
3 projections en haute définition et stéréo, sur écran géant

- «La nature en bord de chemin» par Marc GIRAUD
- «Renard, les yeux dans les yeux» par Fabrice CAHEZ
- «Les 4 saisons de la Broye» par Etienne et Sébastien FRANCEY

Toutes les entrées sont gratuites.

Programme complet sur http://naturimages.unblog.fr
Renseignements : naturimages2013@gmail.com ou 03 29 09 72 56

De haut en bas :
Martin-pêcheur © E.Lenoir
Papillon Lycaena © S.Hette
Criquet © G. Simard

14 Mission 18 CENTENAIRE Centenaire...

Mérite sportif : 22e édition

Les meilleurs sportifs vosgiens seront mis à l'honneur par le Conseil général, le 31 janvier prochain, à l'occasion du traditionnel gala du Mérite Sportif se déroulant à la Rotonde à Thaon-les-Vosges.

11 Catégories de sportifs

Athlètes, groupements d'athlètes, entraîneurs ou encore bénévoles ont été proposés par chaque Comité Sportif Départemental pour représenter la fine fleur du monde sportif. Courant novembre, les candidats ont été départagés et élus lauréats, par catégorie, par un jury composé d'élus et de spécialistes de la profession. Au côté de Roland Bedel, Vice président délégué aux sports du Conseil général et Président dudit jury, le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif, un représentant de l'association Profession Sport Animation et 3 journalistes sportifs ont également eu la lourde charge de désigner les 6 nommés dans la catégorie « sportif de l'année ».

Service de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative du Conseil général, tél : 03 29 29 87 34, courriel : vpetitjean@cg88.fr

Centenaire de la Grande Guerre

Partout dans le monde et dans les Vosges en particulier, de nombreuses manifestations sont prévues tout au long de l'année (et des suivantes) pour commémorer le centième anniversaire de la première Guerre mondiale. Editions, colloques, animations, concours scolaires, reconstitutions, visites des haut-lieux de mémoire vont se succéder. Autant de rendez-vous incontournables que nous vous inviterons au fil des saisons à partager… Ce voyage dans le passé commence ce mois-ci par un peu de lecture….

« 500 témoins de la Grande Guerre » : ouvrage collectif d'auteurs spécialistes de la guerre de 14-18, membres du CRID 14-18[1] placés sous la direction de l'Historien Rémy Cazals

80 ans après l'œuvre magistrale de Jean Norton Cru, la question du témoignage de la Grande Guerre a largement évolué. La publication par François Maspero des « Carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier », dont le tirage va atteindre en 2014 les cent mille exemplaires, a suscité une véritable floraison. Carnets personnels et correspondances ont été extraits des armoires familiales et publiés, faisant ainsi apparaître le témoignage d'hommes et de femmes qui n'étaient pas, pour la plupart, des professionnels de l'écriture. Les auteurs de ce livre ont eux-mêmes participé à ce phénomène éditorial et leurs analyses, dans le cadre des activités du CRID 14-18[1], ont permis de composer un dictionnaire présentant 500 témoins, soldats de toute arme et de tout grade, du 2e Classe au Général, civils et civiles, notamment celles qui ont tenu un journal en pays envahi.

Chacune et chacun est placé dans son contexte

Qui était le témoin ? Dans quelles conditions a-t-il rédigé son témoignage ? Quels sont les principaux aspects de son contenu ? Des index permettent de retrouver les noms de personnes et de lieux, les thèmes traités et les numéros des unités pour les militaires. Les nombreuses illustrations donnent à voir des portraits, des groupes familiaux ou de camarades, ainsi que les thèmes favoris des témoins photographes. Car la photo, aussi, fait partie du témoignage de la Grande Guerre. La Lorraine et chacun de ses départements y sont naturellement abondamment représentés soit par le lieu de naissance des témoins, soit par les champs de bataille qui les ont vus combattre. Les Vosges sont par exemple très présentes avec 96 citations et 10 témoins sur les 500 cités.

Cinq auteurs

Cet ouvrage est dû à cinq auteurs principaux, tous spécialistes de l'histoire de la Grande Guerre et membres du CRID 14-18.

28 autres spécialistes ont apporté leur contribution à cet ouvrage collectif.

496 pages
Co-édité par les Editions Midi-pyrénéennes et Edhisto, 146 rue de la Creuse à Moyenmoutier - 29 €

[1] *Collectif de Recherche Internationale et de Débat sur la guerre de 1914-1918*

à lire

> Beau livre

Renard les yeux dans les yeux

Par Fabrice Cahez

Vingt ans après la sortie de son premier livre « Terre de renard », l'auteur et photographe animalier vosgien consacre un nouvel ouvrage à son animal fétiche qui n'est pas vraiment à la fête tous les jours. Chacun des 50 textes et des 125 photos de cet ouvrage s'allume comme une bougie pour rendre hommage avec humour et poésie à la vie mouvementée de ce brigand roux, artiste de la cabriole, terreur des campagnoles, provocateur à ses heures, aristocrate enchanteur. Croquis de Jean Chevallier.

Ed. Déclic – Coll Art et Nature - 30 €

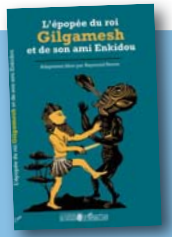

> Roman

L'Épopée du roi Gilgamesh et de son ami Enkidou

Adaptation libre de Raymond Perrin

L'Épopée de Gilgamesh, vieille de plus de quatre millénaires, est la première œuvre littéraire connue. Elle exalte les valeurs de l'amitié et de l'amour, exprime la crainte de la mort et le prix inestimable de la vie. Inspirée de traductions savantes, cette adaptation du récit retrouvé sur des tablettes d'argile mésopotamiennes conte le fabuleux destin d'un roi qui évolue de la tyrannie vers la sagesse. Elle est adaptée ici dans le respect d'une triple restitution, à la fois d'un poème, d'un récit épique continu et d'un ensemble de dialogues indispensables. Le texte adopte une lisibilité contemporaine et propose une version cohérente et accessible aux lecteurs actuels, jeunes ou moins jeunes.

Ed. L'Harmattan -12 €

→ Exposition du 17 février au 16 mai aux Archives départementales

La Manufacture vosgienne de Grandes Orgues : des histoires en résonance

« Le roi de tous les instruments » : ainsi Mozart qualifiait-il l'orgue. Instrument massif et polyvalent, il s'est largement développé dans les Vosges, comme dans le monde entier, grâce à des entreprises de construction et d'entretien d'orgues, des « facteurs d'orgue », dont une des plus célèbres se situe à Rambervillers. Focus sur un fleuron du patrimoine musical vosgien.

Créée à Cornimont dès 1750, puis installée à Rambervillers depuis 1841, la Manufacture vosgienne de Grandes Orgues a construit, entretenu et réparé les orgues de plus de 150 communes des Vosges. À partir des années 1930, elle poursuit son expansion et répand son savoir-faire à travers la France et le monde.

Véritable dynastie au service de la musique, cette manufacture dont les archives ont été classées « Archives historiques »[1] par le Ministère de a Culture est la plus ancienne société de construction d'orgues encore en activité.

C'est donc cette épopée unique en son genre que les Archives départementales, service du Conseil général nous racontent dans leur nouvelle exposition

Du 17 février au 16 mai, venez découvrir cette riche histoire, et les milliers d'histoires particulières qui se mêlent dans la puissante voix des grandes orgues des Vosges !

[1] *Ces archives sont conservées aux Archives départementales des Vosges*

L'ORGUE

Un colosse complexe…

Instrument à vent particulièrement massif, l'orgue est un colosse complexe. Les milliers de pièces de bois, de cuir, de tiges de métal, surmontés d'impressionnants tuyaux de plomb et d'étain, sont savamment assemblés par les facteurs d'orgue selon un savoir-faire ancestral.

L'électricité puis l'électronique ont été mises à contribution à partir des années 1930 pour améliorer la transmission des impulsions de l'organiste vers son instrument. Néanmoins, un orgue est encore aujourd'hui l'œuvre d'un artisan du bois et du métal, qui cisèle ses pièces une à une. Pour la Manufacture vosgienne de Grandes Orgues, chaque instrument est unique et possède sa personnalité propre.

… fragile

Les orgues, quoique massifs, sont fragiles. Soumis aux aléas climatiques, ils détestent le froid et l'humidité. Ils s'encrassent et nécessitent de fréquents entretiens : les « relevages » et « réaccordages ». Les facteurs d'orgue sont donc aussi d'infatigables voyageurs qui visitent leurs orgues comme un médecin ses patients.

… et fédérateur

L'orgue entretient une relation étroite avec les paroissiens, dont il anime la communauté et guide la voix. C'est aussi un outil culturel majeur pour la commune qui a la chance de le posséder, puisqu'il rassemble les mélomanes autour des œuvres musicales majeures d'un riche répertoire, et ce jusqu'en pleine ruralité.

L'orgue, instrument majeur, ne met-il pas finalement en résonance sa propre histoire, celle de ses créateurs, et celle des hommes et des femmes qui se régalent de son chant, tout cela dans une même harmonie ?

Archives départementales des Vosges

4, avenue Pierre Blanck - Parc économique du Saut-le-Cerf à Epinal

Entrée libre du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h30

visites guidées pour les groupes sur réservation au 03 29 81 80 70

visites guidées grand public : samedis 1er mars et 5 avril de 10h à 11h (réservation recommandée)

Attention la salle de lecture est fermée les mardis

Animations associées : concert, conférences

Programme détaillé sur www.vosges-archives.com

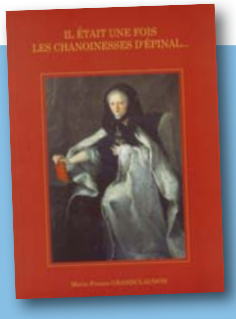

> Histoire

Il était une fois les chanoinesses d'Epinal

Par Marie-France Grandclaudon

Pour retrouver la trace des descendants de Gabrielle Spada et des 236 chanoinesses d'Epinal, Marie-France Grandclaudon s'est livrée durant plusieurs années à une minutieuse enquête, dans les documents d'archives, dans les livres mais aussi sur le terrain. L'historienne a ainsi parcouru la France, une partie de l'Europe pour retrouver documents et tableaux. Elle nous livre dans cet ouvrage le fruit de ses recherches qui ont d'ailleurs comme le souligne Jacques Grasser dans sa préface permit d'ouvrir la salle des chanoinesses du musée du chapitre à Epinal.

Ouvrage disponible à la Librairie « Le Quai des Mots » à Epinal -15 €

> Beau livre

Solitudes I & II

Par Vincent Munier

Ces deux ouvrages bilingues (français et anglais) présentent le travail du photographe animalier vosgien dans un format original : un tome vertical, un tome horizontal. Les deux livres complémentaires composent un éclatant tableau des vastes solitudes, chères au photographe, 3 fois lauréat du « BBS Wildlife photographer of the year ». Ses 124 photographies sont sublimées par des pensées choisies de Matthieu Ricard, moine boudddhiste français installé au Tibet.

Ed. Kobalann - 110 € les deux tomes (55 € l'unité)

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES VOSGES PRÉSENTE

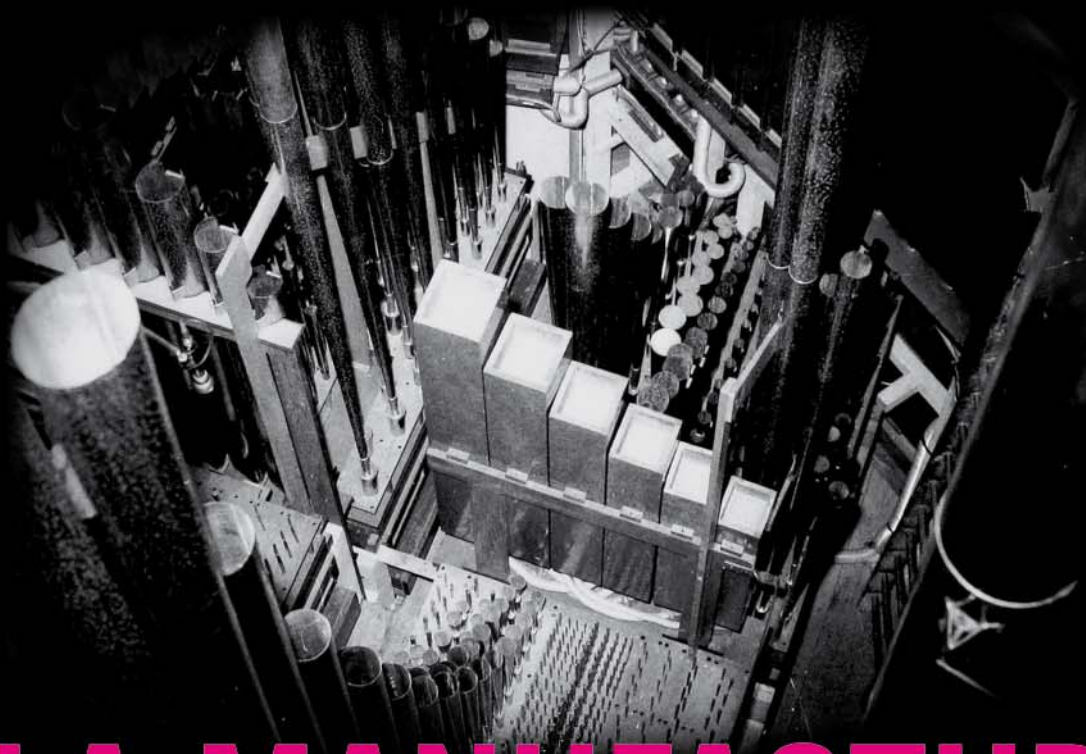

LA MANUFACTURE VOSGIENNE DE GRANDES ORGUES

DES HISTOIRES EN RÉSONANCE

Exposition

17 février › 16 mai 2014

Archives départementales des Vosges

Lundi › vendredi : 8h30 › 17h30
Le 1er samedi du mois : 8h30 › 12h30

RENSEIGNEMENTS : ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES 4 AVENUE PIERRE-BLANCK | PARC ÉCONOMIQUE DU SAUT-LE-CERF | 88050 ÉPINAL CEDEX 9 | TÉL. : 03 29 81 80 70 | VOSGES-ARCHIVES@CG88.FR | WWW.VOSGES-ARCHIVES.COM

Création graphique : Stéphanie Yverneau-Bathy / Vincent Fiason – Clichés : © Conseil général des Vosges / Archives départementales.